

Edition N° 2 • Mars 2002

d'égal à égale!



Dessin de Kelly, classe de Mme Florence Lachat

La petite enfance

**Bulletin d'informations du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes
de la République et Canton du Jura**

Rue des Moulins 13 • 2800 Delémont • Tél. 032 423 79 00

www.jura.ch/egalite • E-mail: egalite@jura.ch

Sommaire

Editorial	3
Le mot de la ministre	4
La prise en charge de la petite enfance dans le projet Jura Pays Ouvert, Yann Barth et Jacques Bloque	5
Les professions de la petite enfance, Jean-Pierre Gillibert, COSP	6
L'accueil de la petite enfance, Josette Bueche, Service de l'action sociale	8
Quand une société s'intéresse à l'enfant en terme de coût..., Manuela Florez, BEFH	12
Interview avec Mme Karine Guillaume, Manuela Florez, BEFH	14
Le point de vue de Syna, Agnès Bourquard, Syna	16
Assurance-maternité : bientôt la solution? Vincent Gigandet, UJAM	17
Pour une politique familiale sociale à la mesure des besoins, Marie-Hélène Thies, USJ	18
La famille, responsable ou assistée? Jean-Frédéric Gerber, CCIJ	19
Interview avec M. Froidevaux, Manuela Florez, BEFH	20
Interviews de deux familles jurassiennes, Manuela Florez, BEFH	22
Tout le monde est d'accord, Michel Flückiger, PLRJ	24
Jeunesse Socialiste et Progressiste Jurassienne, Sébastien Lapaire, JSPJ	25
Politique familiale et petite enfance, Groupe parlementaire PDC Jura	26
De l'égalité des droits entre hommes et femmes, Pierre-André Comte, PS Jura	27
Vers une déprivatisation de la maternité? Caroline Henchoz, Université de Neuchâtel	28
Fairplay-at-home, Elisabeth Ryter, Bureau fédéral de l'égalité	30
Qui va s'occuper de mon enfant? Barbara Ruf, Bureau de l'égalité du canton de Berne	32
La prise en charge des enfants, Elisabeth Keller, Commission fédérale pour les questions féminines	34
Comment concilier vie familiale et vie professionnelle? Xavière Rovelli, Commission cantonale de l'égalité entre femmes et hommes	35
Fondation Théodora	37
Les enfants victimes de la violence conjugale, Groupe coordination violence	38
Bibliothèque du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes	39
Adresses utiles	41
Liste des sites internet	43

Editorial



Karine Marti Gigon et Melissa
Cheffe du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes

Hier, nous étions des enfants Demain, ils seront des adultes!

Les mauvaises langues diront que l'économie ne se spouvent des femmes que quand elle en a vraiment besoin. D'autres, dont nous sommes, partageront plutôt le sentiment que l'économie et la politique ont enfin compris que les femmes faisaient partie du paysage national, que leurs compétences étaient nécessaires à leur bon fonctionnement et que l'État se devait de mettre en place des conditions cadre destinées à favoriser leur présence dans le monde du travail.

Plus généralement, hommes et femmes, pères et mères, se préoccupent aujourd'hui davantage de la répartition des tâches à la maison, du partage de l'éducation des enfants, de la volonté (ou de la nécessité) du travail des deux conjoints et finalement de

la qualité de vie de la famille dans son ensemble!

Si sur le fond, tout le monde semble s'être mis d'accord sur la nécessité de la mise en place rapide d'une véritable politique familiale, sur la forme, les avis divergent encore. Mais gageons que l'année 2002 sera l'année de tous les succès! Nous en voulons pour preuve, la remise en route d'un projet d'assurance-maternité par le Conseil fédéral et les discussions très fournies aux Chambres Fédérales sur les différentes possibilités d'intervention en matière de soutien aux familles (soutien aux crèches, déductions voire gratuité des primes d'assurances-maladie pour familles nombreuses, etc.).

Au plan jurassien, nous ne sommes pas en reste! Une nouvelle Loi sur l'action sociale avec de nouvelles dispositions au sujet des structures d'accueil de la petite enfance, un projet pilote de scolarisation dès l'âge de trois ans, une (petite) déduction fiscale des frais de garde, des mesures en faveur des familles dans les propositions de Jura Pays Ouvert, sont des exemples concrets de la volonté de notre canton de participer à l'élaboration d'une véritable politique familiale.

Quant aux Bureaux de l'Égalité, l'année qui s'ouvre à eux sera également axée sur cette thématique. Le Bureau Fédéral a lancé sa campagne sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et les Bureaux cantonaux s'approprient à consacrer une

journée à la petite enfance et aux structures d'accueil extra familiales.

Politique d'égalité et politique familiale sont donc indissociables. A nous et à vous de saisir les opportunités qui se présenteront afin de concrétiser le plus rapidement possible les projets et les actions allant dans ce sens.

Le thème retenu pour cette édition n'est pas le fruit du hasard. En effet, l'année 2001 a été riche en propositions de toutes parts en matière de petite enfance.

De manière plus générale, on a pu constater que la politique familiale, «l'oubliée» de ces dernières années, faisait son grand retour sur la scène politique helvétique!

Au fil des pages, vous aurez le loisir d'entrer dans le monde de la petite enfance de manières très différentes les unes des autres mais aussi de manières complémentaires. Merci à celles et à ceux qui ont, par leur contribution, aidé à la parution de ce numéro.

Bonne lecture!

A noter dans votre agenda:

**Journée romande «PETITE ENFANCE»
le samedi 25 mai 2002.**

La CLDE (Conférence Latine des Déléguées à l'Égalité) organise dans tous les cantons romands une journée festive sur le thème «Les crèches, ça rapporte!»

Nouvelle approche de la préscolarité



Anita Rion
Ministre de l'Éducation

«Jura, pays ouvert» s'est fixé comme objectif central l'attractivité et précocise huit mesures pour y parvenir. Le Département de l'Éducation est directement concerné par plusieurs d'entre elles et entend bien contribuer au succès de cet ambitieux projet. Je souhaite donc saisir les opportunités qui se présentent pour innover et agir dans l'esprit de «Jura, pays ouvert».

Au mois de décembre 2000, le Parlement a accepté un postulat demandant l'étude du modèle tessinois d'éducation préscolaire et plus particulièrement de l'accueil des enfants à l'école enfantine dès trois ans.

Dès la rentrée 2002, deux cercles scolaires auront une classe enfantine pilote qui intégrera plusieurs éléments favorisant l'ouverture souhaitée, notamment:

- l'accueil et la prise en charge des élèves dès l'âge de trois ans
- une intégration plus marquée des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC)
- une approche de l'allemand par immersion partielle et utilisation des TIC
- la mise en place du programme éducatif «P3» (Promotion de la santé, Prévention des conduites addictives, Préscolarité).

L'expérimentation bénéficiera d'un accompagnement rapproché mis en place par le Service de l'enseignement. Elle se déroulera en principe dans les écoles à faible effectif qui, plutôt que de voir leur classe enfantine menacée par un manque d'élèves, bénéficieront d'une plus-value scolaire. L'accueil des élèves plus jeunes à l'école enfantine pourrait ainsi représenter une alternative au modèle crèche + école enfantine, surtout dans les petites localités.

Le Département de l'Éducation tient à mener ces expériences pilotes sur une période de 2 à 3 ans pour pouvoir en tirer des enseignements en matière pédagogique et financière ainsi que pour connaître l'avis des autorités, des parents et des enseignants. La réorganisation de certains aspects de l'école enfantine actuelle (accroissement éventuel du temps de prise en charge des enfants de quatre ans, clarification de la vocation de l'école enfantine, insertion effective de

la préscolarité dans le parcours d'éducation et d'instruction des enfants) sont des thèmes qui intéressent le Jura mais aussi la Suisse romande.

Tout doit par ailleurs être mis en œuvre pour que l'homme et la femme puissent tenir dans la société le rôle de leur choix, pour que le bien des enfants soit pris en considération et pour que ces derniers ne constituent pas un obstacle à ce choix. En Suisse, 45 % des enfants sont du reste laissés seuls en dehors des heures de classe. Il faut repenser les structures d'accueil pour qu'elles soient mieux adaptées aux besoins des familles d'aujourd'hui.

La prise en charge de la petite enfance dans le projet Jura Pays Ouvert



Yann Barth et Jacques Bloque
Coordinateurs du projet Jura Pays Ouvert.

Au début de l'automne de l'année dernière, le Parlement a lancé Jura Pays Ouvert, un projet dont l'ambition consiste à contrecarrer les menaces de régression démographique qui pèsent sur le canton aux alentours de 2020. Jura Pays Ouvert s'est fixé un objectif: porter en vingt ans la population actuelle à 80'000 habitants (+16%), tout en augmentant parallèlement la population active et le revenu par habitant. Pour y parvenir, il s'agit d'améliorer notre attractivité à l'égard des personnes.

L'originalité de Jura Pays Ouvert réside dans son caractère socio-économique: il ne s'agit plus seulement de renforcer l'économie régionale, mais encore d'agir positivement sur différents aspects de la vie quotidienne de la population. Dans cette optique, la femme et l'homme occupent la place centrale dans ce projet, lequel comporte huit mesures qui se complètent pour former un tout cohérent et qui relèvent des domaines suivants: les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la réduction de la

pression fiscale, la qualité de vie et des conditions de travail, la famille et la jeunesse, la culture, la formation, l'économie et la promotion démographique.

Une des mesures les plus importantes porte sur la famille et la jeunesse. Le sondage sur l'image du Jura effectué à fin 2000 sur l'ensemble de la Suisse montre que l'existence de politiques familiales et sociales dans une région fait partie des critères que retiennent les personnes (en particulier les jeunes familles) pour décider de s'établir ou non dans une région.

La mesure retenue vise un aspect particulier de la politique familiale: l'épanouissement de la personnalité au cours de l'enfance et de l'adolescence. Considérons par exemple notre système de prise en charge de la petite enfance. Le canton du Jura se situe en dessous de la moyenne romande s'agissant: de la proportion d'enfants ayant accès à une crèche. D'autre part, il existe des disparités dans la localisation des crèches puisque certaines régions comme le Clos du Doubs ou la région de Boncourt en sont totalement dépourvues. Il s'ensuit des différences sensibles dans l'offre et la qualité des services entre les régions de notre canton ce qui peut influencer l'établissement des personnes dans ces régions.

Jura Pays Ouvert propose de mettre l'accent à la fois sur la quantité et sur la qualité des places qu'offrent les

institutions de prise en charge de la petite enfance. En premier lieu, il faut soutenir la création des places qui manquent actuellement (environ 80 places). Ensuite, il convient de soutenir nos efforts en matière de crèches tout au long des vingt années que durera Jura Pays Ouvert car notre politique de prise en charge de la petite enfance doit être durable et offrir des solutions en tout temps aux parents qui désirent mettre leur enfant dans une crèche. Finalement, s'agissant de l'aspect qualitatif, il s'agit d'introduire progressivement une labélisation cantonale des institutions de la petite enfance avec des critères précis tels que: qualité des prestations et des structures, compétences des personnes s'occupant des enfants, transparence et efficacité dans la gestion administrative, quantité de places suffisante, horaires synchronisés et développement de concepts pédagogiques liés à la petite enfance.

JURA 
pays ouvert

Avec une mesure forte sur la prise en charge de la petite enfance, Jura Pays Ouvert prend en compte les besoins des familles, et notamment celui de permettre aux deux parents d'exercer leur profession. Mais plus profondément, c'est des besoins de l'enfance dont il est question, de l'épanouissement de la jeune personnalité. En ce sens, Jura Pays Ouvert est, davantage qu'un projet économique, un projet de société.

Les professions de la petite enfance

Jean-Pierre Gillibert

Chef du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire

L'éducation n'est pas acquise au moment de la naissance. Elle se construit peu à peu, par l'exemple, l'apprentissage, la réflexion. Tout ce qui est entrepris pour un enfant est destiné à le rendre indépendant et responsable.

Les parents et l'entourage familial sont les premiers concernés. Cependant, des professionnels, peuvent déjà intervenir auprès d'enfants très jeunes, dans des lieux d'accueil, de soins ou de rééducation.

Les professions décrites brièvement ci-dessous mettent en évidence des personnes qui s'occupent uniquement ou partiellement de jeunes enfants de la naissance à leur entrée à l'école enfantine, soit individuellement ou dans un cadre plus social.

De manière générale, travailler dans ce domaine exige un goût pour la vie sociale, une facilité de contact et d'écoute, une santé psychique équilibrée et une aptitude à se remettre en question.

NURSE*

Elle prodigue aux nouveau-nés et aux petits enfants en bonne santé les

soins, l'affection et l'attention dont ils ont besoin. Elle assume la responsabilité de la vie matérielle et du développement physique, affectif, cognitif et social de l'enfant.

Elle exerce sa profession dans une famille, un hôpital, une maternité, chez un pédiatre ou dans une crèche.

Formation :

- La formation de nurse s'acquiert dans une école spécialisée, à plein temps. En Suisse romande, une seule école offre un enseignement théorique et des stages pratiques, l'Ecole valaisanne de nurses à Sion.
- Durée 18 mois
- Titre obtenu : diplôme cantonal de nurse. Il n'est pas reconnu par la Croix-Rouge suisse.

ÉDUCATEUR OU ÉDUCATRICE DE LA PETITE ENFANCE*

Personne qui est chargée de l'encadrement éducatif de jeunes enfants de 0 à 7 ans, bien portants ou handicapés. Elle a le souci de favoriser le développement des enfants sur les plans physique, affectif, cognitif et social dans un contexte qui permette la découverte de soi, de l'environnement et de la vie en groupe.

Elle exerce sa profession dans des lieux d'accueil tels que pouponnières, crèches, garderies, jardins d'enfants.

Formation

- La formation s'acquiert dans une école à plein temps ou en cours d'emploi.

- Durée: 3 ans
- Lieux: Genève, Lausanne, Neuchâtel, Sion.
- Titre obtenu: diplôme d'éducateur, d'éducatrice de la petite enfance ou diplôme de puériculteur-éducateur, de puéricultrice-éducatrice.

ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ HES, ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE HES*

Personne qui travaille dans le secteur social et exerce une activité éducative de soutien auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes.

Elle se trouve confrontée à des situations et des tâches très diverses selon qu'elle s'occupe d'enfants, d'adolescents ou d'adultes présentant des difficultés sociales, physiques, mentales ou psychiques, vivant en internat, en externat ou dans leur famille, etc.

Formation

- La formation s'acquiert dans une école à plein temps ou en cours d'emploi.
- Lieux: Genève, Lausanne, Fribourg, Sion.
- Durée 3 ans
- Titre obtenu: Educateur spécialisé HES – Educatrice spécialisée HES.

LOGOPÉDISTE / ORTHOPHONISTE*

Personne qui traite les problèmes relatifs aux troubles du langage dans le but de développer ou d'harmoniser l'expression et la communication de l'enfant.

Elle s'efforce d'offrir au patient les conseils nécessaires pour répondre à ses besoins et d'aider son entourage à comprendre les difficultés de la communication.

Formation

- Etudes à l'Université de Genève ou de Neuchâtel.
- Titre obtenu: licence en psychologie + diplôme de logopédiste à Genève; diplôme d'orthophoniste à Neuchâtel.

PSYCHOLOGUE*

Personne qui prend en charge des enfants, des jeunes, des adultes ou des groupes présentant des difficultés d'ordre personnel ou relationnel. Elle a le souci de comprendre les raisons qui motivent certains comportements afin de déterminer une thérapie ou une stratégie d'action adaptée.

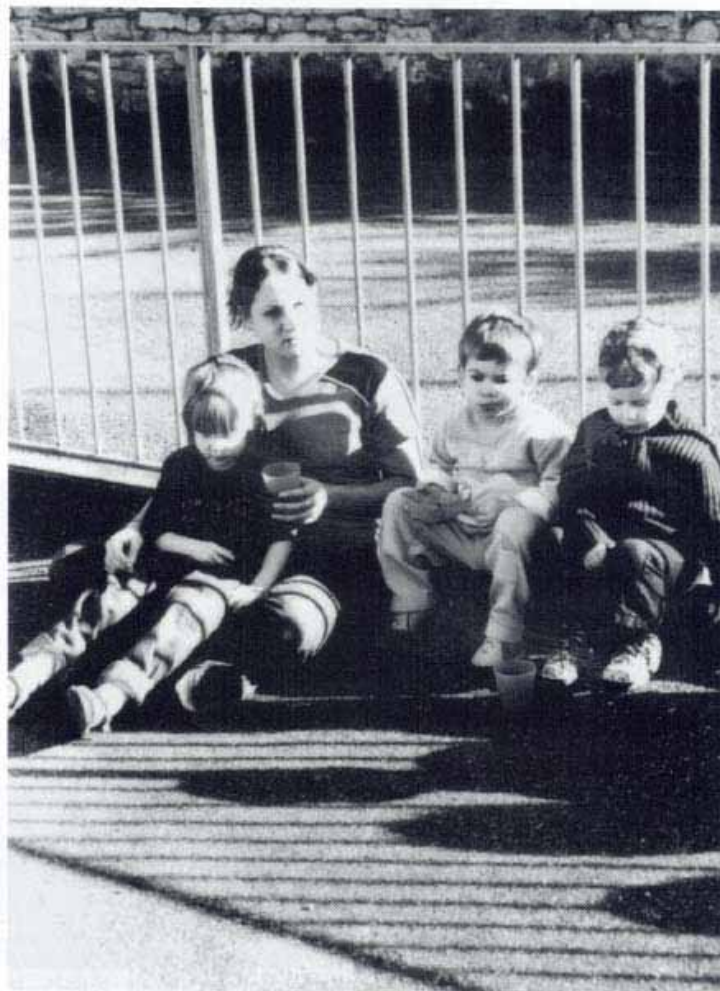
Formation

- La formation s'acquiert par une licence universitaire en psychologie.
- Lieux: Fribourg, Genève, Lausanne

D'autres formations et/ou expériences professionnelles, sous certaines conditions, permettent d'accéder à une profession ou à un statut professionnel qui est en lien avec l'enfant, notamment dans les lieux d'accueil.

Les Offices d'orientation sont à disposition de toute personne qui envisage une carrière professionnelle dans ce domaine d'activités.

Des renseignements plus détaillés, notamment sur les conditions d'admission, peuvent être obtenus sur le site www.orientation.ch, auprès des Ecoles ou auprès des Offices d'orientation.



Crèche aux Chaudoudoux

L'accueil de la petite enfance

Josette Bueche
Service de l'action sociale



Crèche aux Chaudoudoux

Les bases légales

Janvier 2002 a vu l'entrée en vigueur de la **nouvelle loi** sur l'action sociale, acceptée par le Parlement le 15 décembre 2000. Les incidences sur les structures d'accueil de l'enfance sont explicitées par les deux articles suivants:

Art. 51 L'Etat et les communes favorisent la création et l'activité des crèches, des garderies, des jardins d'enfants et des crèches à domicile.

Art. 52 L'Etat veille à une répartition harmonieuse de ces institutions sur le territoire cantonal et à la qualité de leurs prestations. Leur nombre et

leur capacité d'accueil font l'objet d'une planification.

² L'ouverture d'une structure d'accueil de l'enfance requiert l'autorisation de l'Etat.

³ Les tarifs de ces institutions sont soumis à l'approbation de l'Etat.

Cette loi apporte des changements significatifs pour les institutions de petite enfance.

■ Au vu des enjeux importants et du nombre de projets réalisés, le législateur a décidé de confier une tâche de planification et de

contrôle de qualité des prestations au Service cantonal de l'action sociale.

■ La planification va permettre une répartition harmonieuse de ces institutions sur l'ensemble du territoire et une réponse adéquate aux besoins.

■ Le contrôle de qualité en plus de l'autorisation formelle d'exploiter, délivrée selon des critères bien définis, vise à fournir les garanties nécessaires aux parents qui souhaitent confier leurs enfants à de telles institutions.

■ Par ailleurs, et pour autant qu'elles soient autorisées et reconnues d'utilité publique, le déficit d'exploitation de ces institutions sera admis totalement à la répartition des charges de l'action sociale (60% Etat et 40% pour l'ensemble des communes. La part précipitaire de 20% pour la commune siège est désormais supprimée.

Cette loi cadre prévoit l'élaboration de textes d'application. Ainsi, **un décret** sur les institutions sociales a été adopté le 21 novembre 2001 par le Parlement. Ce décret précise notamment:

■ Les conditions d'obtention de l'autorisation d'exploiter qui se basent sur des exigences objectives telles que la conformité de l'équipement

et de l'aménagement des bâtiments. Ces derniers devront répondre à des normes en matière de sécurité et de salubrité. Ils devront d'autre part être adaptés à l'exploitation prévue et aux personnes accueillies.

Une crèche, par exemple devra en principe disposer d'un certain nombre de m² par enfant, être équipée de locaux sécurisés, de sanitaires adéquats et bénéficier d'une place de jeu extérieure. Au niveau du personnel, l'institution devra pouvoir s'appuyer sur du

personnel qualifié et en suffisance pour accomplir les tâches concernées. Cette autorisation sera délivrée à la personne responsable de l'institution (directrice) pour une durée de quatre ans et renouvelable

- Les conditions de la reconnaissance d'utilité publique qui sont liées à l'admission dans la planification cantonale.

Une ordonnance sur le placement d'enfants précise les exigences en matière de placement familial avec

hébergement, mettant ainsi le Jura en conformité avec le droit fédéral.

Cadre de référence

Un fascicule «mémento et directives pour le placement d'enfants à la journée» fixe les normes applicables dans notre canton.

Ce document présente notamment les lois, l'organisation, les procédures et la typologie des institutions jurassiennes de la petite enfance. Il explicite également:

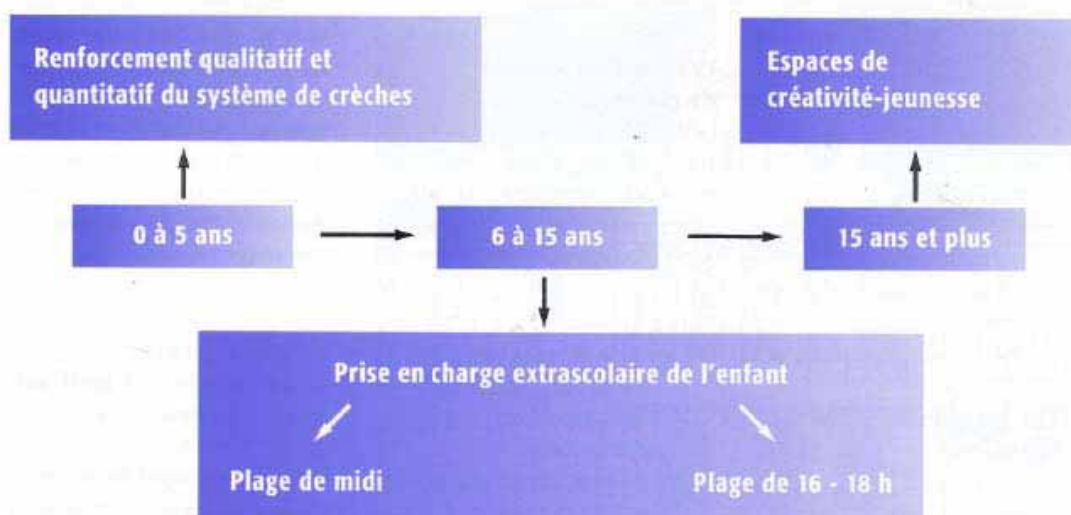
- Le cadre de référence en matière de normes structurelles (compre-

L'accueil de l'enfant et Jura Pays Ouvert

Dans ses mesures d'attractivité, le projet Jura Pays Ouvert a porté une attention particulière aux structures d'accueil de la petite enfance. La mesure numéro quatre a la teneur suivante:

«Favoriser l'épanouissement de la personnalité au cours de l'enfance et de l'adolescence en développant un système de mesures coordonnées couvrant les différentes périodes de l'enfance à l'adolescence. Les trois domaines prioritaires sont, le renforcement du système de crèches, la prise en charge extra scolaire et le soutien à la créativité»

Il propose ainsi un accompagnement global sur toute la durée de l'enfance:



Le projet suggère également l'introduction progressive d'un label de qualité pour les crèches.

Evolution des structures d'accueil dans le Jura

La capacité d'accueil dans les crèches jurassiennes a considérablement augmenté ces dix dernières années, comme le montre ce tableau comparatif.

1992				1999			
Delémont	Franches-Montagnes	Ajoie	Total	Delémont	Franches-Montagnes	Ajoie	Total
69 places	12 places	50 places	131 places	125 places	27 places	100 places	252 places
3 crèches	1 crèche	1 crèche	5 crèches	5 crèches	5 crèches	2 crèches	12 crèches

On constate donc que le nombre de places, ainsi que le nombre de structures d'accueil ont quasi doublé. La capacité d'accueil chez des mamans de jour est par contre restée stable.

Le financement public de ces institutions, par la prise en compte des excédents de charge de fonctionnement, à la répartition des charges des œuvres sociales entre l'Etat et l'ensemble des communes, a quant à lui quadruplé, passant de 540 000 francs en 1992 à 2,23 millions de francs en 2000.

Le Service de l'action sociale a élaboré une planification cantonale afin d'évaluer la situation actuelle en matière d'offre d'accueil sur notre territoire. Il en ressort un manque de quelque 85 places, sur l'ensemble du territoire pour que le taux de 15% de places offertes soit atteint. Cette pénurie est particulièrement sensible dans les communes centre, telles que Delémont, Porrentruy et Bassecourt.

nant les normes architecturales, de sécurité, sanitaires, les espaces et les locaux, l'équipement, les espaces extérieurs, les questions de santé et d'alimentation et les exigences en matière d'assurances.)

- Les normes concernant le personnel, les formations (aspect de reconnaissance cantonale et niveau de qualification), les taux d'encadrement des enfants et les principes nécessaires à un accueil de qualité.
- Des modalités de subventionnement.

En conclusion, avec ces nouvelles dispositions le régime de l'autorisation et l'exercice de la surveillance des institutions deviennent une pré-

rogative cantonale. La décision de subventionnement, quant à elle, reste du ressort communal.

Le prix de la journée de placement

La nouvelle loi exige aussi que l'Etat approuve les **tarifs**. Une large réflexion sur un tarif de référence est en cours et plusieurs solutions ont déjà été évoquées:

- Une première approche avait été présentée dans le rapport 1993 de la commission petite enfance et consistait à proposer une tarification dite « sociale ». Elle introduit une échelle variable, par un système progressif et proportionnel au revenu des parents. Cette proposition amène à des différences de coût journalier variant

entre 5 francs et 99 francs par jour, pour un enfant.

Elle peut donc s'avérer dissuasive pour les personnes à haut revenu ou à revenus cumulés, qui chercheront alors d'autres alternatives que le placement en crèche. Il s'agit d'un problème délicat. La solution pourrait aussi s'imaginer dans la réduction de l'échelle de progression.

- Une autre approche, à l'instar de ce qui se pratique au Canada, pourrait introduire un **tarif unique** et peu élevé à tous les usagers. Cette solution aurait l'avantage de considérer la prise en charge de la petite enfance comme une nécessité publique, au même titre que la scolarité, qui elle, est gratuite pour

tous. Dans ce cas, le financement serait assuré par la fiscalité qui est progressive selon les revenus.

L'équité entre les citoyens serait préservée en prélevant une somme symbolique aux utilisateurs (cinq ou dix francs), puisque toute la population n'est pas concernée par le placement en crèche.

Le système de **calcul actuel du coût de la journée**, compté à l'heure effective de présence de l'enfant, est extrêmement compliqué et demande une gestion administrative complexe. La tendance est donc à réviser cette pratique en faveur d'un forfait demi-journée.

La formation du personnel

Dans l'engagement de leur personnel, les crèches doivent justifier au minimum de la moitié des employés diplômés dans le domaine de la petite enfance, mais il est recommandé que les deux tiers du personnel le soit. Une personne sans formation reconnue (auxiliaire ou stagiaire) doit toujours être accompagnée d'une professionnelle auprès des enfants.

Une forte pénurie d'éducatrices diplômées de la petite enfance se fait sentir actuellement.

Si l'on veut appliquer les exigences nécessaires à une prise en charge de qualité, des solutions pour permettre au personnel en fonction actuellement de satisfaire à ces normes, doivent être trouvées. Les possibilités actuelles sont:

- Des systèmes d'équivalence acquise, en formation complémentaire ou alors par la justification d'une pratique professionnelle à la suite d'une formation sociale ou sanitaire (HES ou licence).

- Des formations complètes par les différentes possibilités actuelles:

- Les écoles de formation existantes (Lausanne, Genève, Sion) donnant accès à un diplôme d'éducatrice de la petite enfance.
- La voie de l'apprentissage, donnant accès à un CFC petite enfance.
- Un projet de création d'une école petite enfance BeJuNe (Berne, Jura, Neuchâtel) est actuellement à l'étude.

Les structures d'accueil bénéficieront d'un délai suffisant permettant de satisfaire les exigences de formation professionnelle.

En conclusion

En conclusion, nous pouvons affirmer que le retard du canton du Jura en matière de prise en charge de la petite enfance est en train de se combler.

Nous avons pu mettre à profit l'expérience des autres cantons de telle sorte que nous pouvons même ajouter que cet immense décalage a permis d'adapter notre politique petite enfance aux exigences actuelles et de proposer une loi très généreuse.

Elle se confirme par:

- L'établissement d'un cadre de référence actualisé et des sources financières sécurisantes et clairement établies.
- Une réponse aux besoins réels par l'établissement d'une planification évolutive.

Ainsi, les nouvelles dispositions permettront aux institutions petite enfance d'asseoir leur fonctionnement et d'améliorer la qualité de leurs prestations, pour le plus grand bénéfice des enfants.



© Chappette, globecartoon.com

Quand une société s'intéresse à l'enfant en terme de coût...



Manuela Florez

Chargée de projet, Bureau de l'égalité entre femmes et hommes

Avant d'aborder le thème du coût de l'enfant, nous désirons faire quelques constatations et présenter quelques chiffres concernant les ménages ainsi que leur composition en Suisse.

Contrairement à ce que l'on pense bien souvent, les statistiques de l'Office Fédéral des Statistiques (OFS)¹ démontrent que le modèle de communauté le plus répandu sur le territoire suisse est encore actuellement le modèle de la famille traditionnelle: mère, père et enfants. Il représente 70% de la population de 35 à 44 ans. Les personnes de moins de 35 ans sont toutefois plus nombreuses à vivre en union libre, du moins jusqu'à la venue du premier enfant (trois quarts des femmes de 20 à 24 ans qui ont un partenaire, mais pas d'enfant, ne sont pas mariées). Il en ressort également que l'âge du mariage et du fondement d'une famille recule de plus en plus. Selon les chiffres de l'OFS, parmi la génération née entre 1965 et 1969, seulement une femme de moins de 25 ans sur cinq (21%) a un enfant, contre 44% de la génération née entre 1945 et 1949.

Il est temps à présent d'aborder le thème du coût de l'enfant pour un ménage suisse. Bien qu'il soit compréhensible que de nombreuses personnes soient interpellées lorsque l'on parle de l'enfant en terme de coût, il faut reconnaître que de telles études sont importantes pour les familles et de manière générale pour toute la société. En 1988, le Conseil fédéral présentait la première étude sur les coûts de l'enfant² commandée par Pro Familia Suisse et citait en première page: « L'enfant n'est pas un coût, mais une richesse »³. Par la suite d'autres études suivirent, notamment celle de l'Office Fédéral des assurances sociales (OFAS) de 1995⁴ qui fit les gros titres des journaux et qui proposait le principe « Un enfant - une allocation » et une réforme du système suisse d'allocations familiales. En 1995, le professeur Joseph Deiss proposait une nouvelle étude de l'Université de Fribourg

intitulée: «La famille, lieu d'échanges non marchands entre les générations»⁵.

Dans cette étude, M. Deiss explique que la notion de «coût de l'enfant», apparemment simple, renferme des subtilités importantes pour saisir les motivations économiques des parents et mettre en place une politique familiale adéquate. Il faut donc se méfier des notions qui postulent que le coût de l'enfant représente l'ensemble des dépenses supplémentaires occasionnées par la présence d'un enfant dans un ménage. Selon M. Deiss, «cette formule donne l'impression erronée qu'il est possible d'individualiser tous les postes du budget d'une famille et de les attribuer de manière causale à une personne précise»⁶.

Plusieurs distinctions importantes sont à faire, tout d'abord entre les dépenses pour l'enfant et les dépenses déclenchées par l'enfant qui en plus des

Tableaux statistiques de l'OFS sur les ménages

Ménages privés en 1990

	en milliers
Total	2841,9
dont ménages d'une personne	920
Ménages familiaux avec enfants	1064,5
1 enfant	461
2 enfants	458
3 enfants	131
4 enfants ou plus	35

Ménages monoparentaux¹

¹ uniquement les ménages ayant des enfants

célibataires de moins de 20 ans

Ménages privés avec enfant(s), en 1990

	en milliers	%
Couples (mariés ou non)	754,9	100,0
avec 1 enfant	296,7	39,3
avec 2 enfants	330,5	43,8
avec 3 enfants	101,8	13,5
avec 4 enfants ou plus	25,9	3,4

	en milliers	%
Ménages monoparentaux²	83,3	100,0
avec 1 enfant	52,4	62,9
avec 2 enfants	25,2	30,3
avec 3 enfants	4,8	5,8
avec 4 enfants ou plus	0,9	1,0

² uniquement les ménages ayant des enfants célibataires de moins de 20 ans

Source: OFS, 'Statistiques de l'état annuel de la population' (ESPOP)

dépenses destinées spécifiquement à l'enfant comprennent l'augmentation des charges collectives (par exemple le logement) et aussi les dépenses destinées aux parents mais engendrées par l'enfant.

Il est essentiel de distinguer également le coût social, c'est-à-dire les charges supportées par la société destinées aux enfants (soins, crèches, écoles,...) et le coût familial qui se limite aux dépenses des parents pour leurs enfants.

En dernier lieu, nous pouvons dire que deux types de coûts doivent être considérés lors du calcul du coût d'un enfant:

- Les coûts directs qui concernent les besoins de consommation immédiats de l'enfant et qui sont « la somme des dépenses consenties par les parents pour élever l'enfant, c'est-à-dire pour assurer sa naissance, son développement physique, intellectuel, affectif et social dans un contexte socio-économique déterminé »;
- Les coûts indirects qui sont liés à tous les investissements consentis par les parents en matière de soins, de garde et d'éducation de l'enfant et leurs répercussions sur le revenu du ménage⁹. Ces effets non négligeables peuvent se répercuter sur le revenu disponible, la capacité d'épargne et même sur la prévoyance professionnelle du ménage.

Il faut préciser que la plupart des études relatives au coût de l'enfant utilisent la méthode du calcul d'échelles d'équivalence des revenus. En résumé, ce procédé indique les portions supplémentaires de revenu dont devraient disposer les familles avec un ou plusieurs enfants, comparativement à un couple marié sans enfants, en vue de parvenir au même niveau de vie.

Quelques chiffres à présent permettent d'illustrer nos propos. Selon l'étude de l'OFAS:

- **22 milliards de francs de dépenses directes** furent investis pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans en 1995 sur l'ensemble du territoire suisse;
- **25 milliards de francs** représentent les **coûts indirects** (calculés au tarif de Frs 25.- l'heure pour les tâches accomplies par les parents), sans compter les frais de formation;
- **800'000 francs** par enfant, dont Frs 340'000.- de coûts indirects, représentent les sommes investies en **moyenne par enfant** en Suisse par année.
- **7.3 milliards de francs suisses** (sur une totalité de 47 milliards) résument la **participation de l'Etat au coût de l'enfant**. Ces dépenses publiques sont versées pour l'essentiel sous forme d'allocations familiales, de bourses, de déductions fiscales, de financement des structures de garde ou de prestations diverses. Le reste, soit environ 5/6 de la charge totale, est payé par les parents.

Alors qu'un enfant coûterait environ 1100 francs par mois à ses parents, la contribution directe de l'Etat par des allocations familiales se monte à environ 200 francs par mois et par enfant. Pas assez ou trop pour certains... Une autre constatation reste choquante et montre l'importance des études sur les coûts de l'enfant. Selon l'article 93 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillite (LP), les salaires, les rentes et diverses prestations ne peuvent être saisis que déduction faite de ce que le préposé estime indispensable au débiteur et à sa famille. C'est la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse qui est compétente pour fixer le

minimum vital. La base mensuelle pour l'entretien des enfants est fixée selon les directives pour chaque enfant selon son âge: de 195 à 470 francs.

Heureusement que malgré les coûts supplémentaires qu'engendrent les enfants pour un ménage et une aide de l'Etat souvent minimale, des enfants continuent de naître chaque jour dans notre pays.

Est-ce une preuve que de nombreuses personnes considèrent cet investissement en temps et en d'argent qu'elles accordent à leurs enfants comme une chance qui leur est donnée, une richesse qui n'a pas de prix?

A quand une société qui s'intéressera à calculer les richesses directes et indirectes apportées par un enfant?

¹ Statistiques de l'OFAS sur la population, section ménages, <http://www.statistik.admin.ch>

² Le coût de l'enfant en Suisse. Analyse des échelles d'équivalence des revenus, J. Deiss, M-L. Guillaume, A. Lüthi, Institut des sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg suisse, Editions Universitaires Fribourg Suisse, Fribourg, 1988.

³ P. Boissard, B.J.P.E., 1977, p.5.

⁴ Numéro spécial 1995: La famille et l'Etat - la compensation des coûts de l'enfant en Suisse, Bulletin d'information de la Centrale pour les questions familiales à l'OFAS, Berne, 1995.

⁵ « La famille, lieu d'échanges non marchands entre les générations », J. Deiss, Institut des sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg suisse, Editions Universitaires Fribourg Suisse, Fribourg, 1988.

⁶ idem

⁷ « La famille, lieu d'échanges non marchands entre les générations », J. Deiss, Institut des sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg suisse, Editions Universitaires Fribourg Suisse, Fribourg, 1988.

⁸ The « Family Package » and the Cost of Children, B. Bradbury, Discussion paper n°10, Social Welfare Center, University of NSW, Australia.

Interview avec Mme Karine Wuillaume, directrice de la crèche aux Chaudoudoux

Manuela Florez

Chargée de projet, Bureau de l'égalité entre femmes et hommes



Crèche aux Chaudoudoux

Nous entamons aujourd'hui la visite de la Crèche aux Chaudoudoux de Porrentruy. A peine rentrées, des cris de joie, des rires, des pleurs deviennent de plus en plus audibles et nous mettent immédiatement dans l'ambiance. Des enfants; la crèche en compte 88 inscrits qui ne sont pas présents tous les jours, mais qui viennent selon des horaires différents adaptés aux besoins des parents. Parmi les familles qui confient leurs chers enfants à l'équipe de la crèche, 66 sont de Porrentruy, 15 des villages environnants et 3 vivent en région frontalière française.

Les enfants sont répartis en trois groupes différents en fonction de leur âge; les bébés, les moyens et les écoliers. A leur arrivée chaque matin à la

crèche, ils sont accueillis dans une salle commune, puis ils déjeunent ensemble à 8h00. Ce n'est qu'après le partage du repas que les enfants sont répartis dans les différents groupes. Au fur et à mesure de notre visite, nous nous approchons de ces groupes et faisons leur connaissance. Tout d'abord les bébés sont au nombre de 22 inscrits, mais seul 8-12 sont présents par jour. Évidemment, leurs activités se réduisent très souvent à manger et à dormir sous l'attention d'une nurse spécialisée et de son assistante qui veillent à respecter le rythme différent de chaque bébé. Ils passent dans le groupe des moyens en général quand ils ont 18 mois. Les chambres de ces petits respirent le calme et la tranquillité. Ils dorment si paisiblement que nous nous empres-

sons de fermer la porte de peur de les déranger dans leur sommeil si attendrissant et continuons notre découverte dans le monde fabuleux d'une crèche.

Voilà que nous nous approchons à présent du groupe des « moyens ». Ils sont en principe 9-12 par jour, mais 29 au total sont inscrits, et ont 2-3 ans. Une éducatrice de la petite enfance et une assistante veillent à leur bien-être et organisent des jeux et des activités de toutes sortes pour les occuper et les divertir tout au long de la journée.

Finalement, nous faisons connaissance des « grands » dont certains vont déjà à l'école enfantine. Après le déjeuner, ceux qui ont le grand privilège d'aller à l'école sont amenés par le personnel de la crèche dans 4 établissements différents de Porrentruy. Tandis que les autres apprennent à bricoler, à dessiner, à s'amuser...

A présent, chaque enfant vaque à ses activités et semble respirer le bonheur qui règne. L'environnement est tellement accueillant que l'on peine à devoir bientôt le quitter, mais ces quelques photos prises au hasard immortalisent cette belle découverte dans l'univers de nos enfants. Nous souhaitons qu'elles nous permettent de nous pencher sur le quotidien

d'une crèche avec un regard différent, attentif et qu'elles nous fassent prendre conscience de l'importance de son existence. Tout au long de cette visite, la directrice nous raconte passionnément l'histoire de la crèche et de ses habitants, ainsi que son expérience de vie au milieu d'enfants de tout âge. Nous discutons de l'évolution de la société et de la famille, et notamment du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants. Entre autre, elle nous fera remarquer: que de plus en plus de papas viennent rechercher leurs enfants à la crèche et sont ainsi plus présents dans la vie de ces tout petits, que les familles recomposées ou monoparentales sont de plus en plus nombreuses, et que les crèches deviennent de plus en plus un lieu d'accueil et d'échanges bénéfiques pour les enfants indistinctement de la catégorie sociale ou de l'origine de leurs parents.

Entre ces différentes remarques de la directrice, nous retenons le fait que les crèches changent de visage: elles deviennent un élément de plus en plus important dans la vie de nombreuses familles où désormais les deux parents travaillent et se parta-



gent la garde des enfants. La crèche devient chaque jour un peu plus un lieu de rencontres, d'échanges dont les familles qui composent notre société ont besoin. *

Il est donc essentiel d'en prendre soin et de se donner les moyens de mettre sur pied de bons établissements avec du personnel qualifié qui puisse encadrer et aider les parents à accomplir la tâche certainement la plus difficile dans la vie: éduquer leurs enfants qui feront notre société de demain.



Crèche aux Chaudoudoux

Le point du vue et les revendications de Syna – syndicat interprofessionnel

Agnès Bourquard

Secrétaire syndicale de la Syna



© Chappatte, globecartoon.com

Assurance maternité

Depuis de nombreuses années, l'une des revendications syndicales prioritaires porte sur la création d'une véritable assurance-maternité. Après le refus en votation de cette assurance sociale indispensable, la confédération des syndicats chrétiens de Suisse CSC, organe faitier de Syna, continue à revendiquer au moins 14 semaines de congé maternité payé. Le financement devrait être pris en charge pour moitié par les APG afin d'éviter que les jeunes femmes soient discriminées à l'engagement.

Conventions collectives de travail

Soucieux de favoriser les femmes, le syndicat syna négocie des conventions

collectives de travail progressistes. Les familles ne sont pas oubliées. Par exemple, la convention collective des hôpitaux jurassiens prévoit un congé parental en cas de naissance. Un congé de 16 semaines est également accordé en cas d'adoption.

Travail à temps partiel - Crèches

Toujours dans le même esprit, Syna préconise une diminution du temps de travail pour tous. De même, Syna encourage le développement du travail à temps partiel, une formule permettant de concilier véritablement vie familiale et professionnelle. La travailleuse et le travailleur occupés à temps partiel doivent bénéficier de la même couverture sociale que le personnel

occupé à plein temps. Une offre accrue de places dans les crèches figure notamment dans les éléments d'un véritable soutien à la famille. La confédération des syndicats chrétiens a par ailleurs édité une brochure d'informations sur le travail à temps partiel traitant toutes les questions particulières liées à ce type de contrat de travail.

Informations à la femme enceinte

De nombreuses questions se posent à la femme enceinte au travail, notamment en matière d'horaire, de protection de la santé, de congé maternité. A cet effet, une brochure et un dépliant «informaternité» sont également à disposition dans nos secrétariats.

Allocations familiales

La famille est au cœur des préoccupations de la CSC et de ses fédérations affiliées. Aussi, la confédération des syndicats chrétiens, avec la collaboration de Syna, a-t-elle lancé en novembre 2001, une initiative «pour de plus justes allocations pour enfants». Celle-ci porte sur le versement d'une allocation de fr. 450.- par enfant, ceci dans tous les cantons suisses.

Brochures informations pour commande:

Syna syndicat interprofessionnel 1
Route de Moutier, 2800 Delémont
Tél. 032 421 35 45
E-mail: delemont@syna.ch

Assurance-maternité: Bientôt la solution?

Vincent Gigandet

Secrétaire général de l'UJAM

Acquise au principe d'une assurance-maternité, l'UJAM (Union Jurassienne des Arts et Métiers) ne s'était cependant pas prononcée lors du scrutin populaire de juin 1999 sur le projet de Loi fédérale sur l'assurance-maternité, en raison notamment de ses incidences financières.

L'UJAM se plaît à constater, après le refus de ce projet de loi par le peuple suisse, que l'initiative parlementaire déposée par M. Pierre Triponez, Directeur de l'USAM, et soutenue par plus de 100 parlementaires fédéraux, permette de trouver enfin une solution à ce lancinant problème. C'est dire que l'UJAM est totalement acquise à ce projet qui offre une véritable alternative aux variantes de congé maternité payé, basées sur la révision du Code des Obligations (CO), soumises en consultation par le Conseil Fédéral (CF).

Les propositions du CF prévoient que l'employeur ait à assurer seul, dès le jour de l'accouchement, le paiement du salaire, soit pendant 12 semaines, dans la 1ère variante, ou pendant une période de 8 à 14 semaines selon les années de service, dans la 2ème variante. A l'évidence, de tels projets ne pourront obtenir de consensus, ni de la part des employeurs qui refuseraient de prendre à leur seule charge le paiement d'un salaire qui va au-delà des 8 semaines prescrites par la loi sur le travail, ni de la part des défenseurs de la cause féminine qui

auraient de la peine à adhérer à une solution ne prévoyant pas 14 semaines de congé maternité.

Par ailleurs, en ce qui concerne la variante 2, le lien entre, d'une part, le congé maternité et, d'autre part, la durée des rapports de service et la modulation du salaire qui en découlerait, n'est pas avéré.

D'autre part, il est clair qu'une solution basée sur le CO, en augmentant le coût du travail féminin, induirait des coûts supplémentaires pour les employeurs. Les perspectives d'emploi des femmes s'en trouveraient péjorées, tout en entravant sérieusement leur mobilité professionnelle, a fortiori dans le cadre d'une solution qui lierait congé maternité et durée des rapports de travail. Les branches d'activité employant beaucoup de personnel féminin seraient pénalisées et il en résulterait très certainement une pression à la baisse sur les salaires féminins.

L'initiative parlementaire Triponez, quant à elle, prévoit le versement d'une allocation, correspondant à 80% du revenu moyen de l'activité exercée, pendant 14 semaines et financée par le biais du fonds des allocations pour perte de gain (APG). Cette solution permettrait d'atteindre une durée de congé maternité payé de 14 semaines pour toutes les salariées et indépendantes avec un financement assuré paritairement par les employés et les employeurs, au travers des cotisations APG.

Le coût de financement devrait être supportable (augmentation, à terme,

de l'ordre de 0.1 % des charges sociales). Ainsi, ni le travail féminin ni la mobilité des femmes ne s'en trouveraient pénalisés et les charges résultant de l'octroi de congés maternité payés seraient réparties de manière plus équitable entre les différentes branches. Celles à forte proportion de main-d'œuvre féminine n'auraient pas à supporter seules cette nouvelle charge. Enfin, ce système, basé sur des dispositions existantes et bien rodées, pourrait être mis en application très rapidement et sans de coûteuses charges administratives.

Cette proposition a le mérite de sortir de l'ornière le problème de l'indemnisation de maternité et permet d'assurer, à l'échelle du pays, le règlement de cette lancinante question, solution préférable à des mesures cantonalistes boiteuses.

Pour une politique familiale sociale à la mesure des besoins des familles et des enfants

Marie-Hélène Thies

Union Syndicale Jurassienne

Une politique familiale coordonnée doit prendre en compte plusieurs aspects: la sécurité économique et sociale des familles, l'égalité entre femmes et hommes, ainsi que l'égalité des chances.

Cette politique doit en premier lieu répondre aux besoins et respecter les droits des enfants et de leurs parents et non pas se concevoir en fonction des différentes structures familiales (communauté conjugale, concubinage, familles monoparentales, familles recomposées, etc.).

Les familles dans lesquelles la femme et l'homme exercent tous deux une activité professionnelle ne doivent pas être défavorisées par rapport aux familles où un seul des parents exerce une activité lucrative.

Des systèmes fiscaux favorables aux enfants

A long terme, il faut réaménager les systèmes fiscaux de la Confédération, des cantons et des communes de manière à favoriser les familles à bas et moyens revenus: possibilité doit leur être donnée de déduire des impôts – et non plus du revenu imposable – la totalité des coûts occasionnés par les enfants. Les parents doivent aussi pouvoir porter en déduction les coûts de prise en charge extrafamiliale des enfants.

Revenu minimum d'insertion

Les familles aux revenus insuffisants ne peuvent être simplement renvoyées à l'aide sociale. Il faut prévoir à leur intention un «revenu minimum d'insertion» dont le modèle s'inspire du système des prestations complémentaires pour les aîné-es et les handicapé-es.

Assurance maternité

L'assurance maternité doit être enfin réalisée sans plus attendre

Congé parental-payé

Le droit à un congé parental doit être reconnu aux mères et aux pères et assorti d'une protection contre le licenciement et d'une protection sociale.

Les possibilités de partage du travail, et du travail à temps partiel, n'ont jusqu'à maintenant pas suffisamment été exploitées. Une fois de plus il faut rappeler que la réduction de la journée «normale» de travail serait un des moyens les plus efficaces de concilier vie professionnelle et vie familiale, et par là même, de favoriser l'égalité entre femmes et hommes. Et même si une telle approche n'est pas dans l'air du temps pour tous ceux qui envisagent au contraire d'allonger la durée du travail, cette voie doit être explorée à l'avenir.

L'Union patronale suisse cite plusieurs mesures liées au partenariat social dans sa plate-forme 2001 consacrée à la politique familiale, mesures desti-

nées à faciliter la combinaison d'une activité professionnelle et de la vie de famille:

- Promotion de la compatibilité de la maternité et de la famille avec une activité professionnelle, à travers de nouvelles formes d'organisation du temps de travail pour les pères et les mères;
- Congé maternité réglementé;
- Possibilité d'un congé parental (non payé);
- Participation à la mise en place de structures d'accueil pour les enfants;
- Promotion du développement professionnel des femmes.

Les femmes syndicalistes exigent depuis des années des mesures pour améliorer la compatibilité de la vie professionnelle avec la vie familiale. Au vue des changements au niveau de la société et de l'économie, les employeurs ont, eux aussi enfin reconnu le fait qu'il est intéressant, de leur point de vue, de maintenir les femmes sur le marché du travail, mêmes si elles ont des enfants à charge. Afin que «les bonnes» intentions des employeurs profitent également aux salariées et que ces mesures ne soient pas simplement balayées en période économiquement favorable, les syndicats doivent les intégrer et favoriser leur réalisation lors des négociations conventionnelles.

Sources: Congrès des femmes de l'Union syndicale suisse.

La famille, responsable ou assistée ?

Jean-Frédéric Gerber,

Directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura

Les familles suisses sont l'objet ces temps-ci d'une large sollicitation. Des statistiques ont été publiées sur la pauvreté de certaines d'entre elles. Des partis prennent position, la période préélectorale aiguisant leur attention. Tout cela ne laisse pas indifférents les employeurs.

Pour preuve, fin janvier 2001, l'Union patronale suisse (UPS) a publié un rapport présentant ses vues en matière de politique familiale. L'UPS se réfère à juste titre à la Constitution fédérale, rappelant que l'article 41 al.1 lit. c stipule que «la Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que les familles en tant que communautés d'adultes et d'enfants soient protégées et encouragées». Il en découle donc que les parents sont prioritairement responsables et que l'Etat apporte son soutien à titre subsidiaire.

Il n'en demeure pas moins que certaines mesures mériteraient d'être prises pour mieux tenir compte des modifications socioculturelles qui touchent la vie des couples et des familles en Suisse. L'image traditionnelle - papa travaille, maman reste à la maison - correspond en effet de moins en moins à la réalité. Dans nombre de foyers, les deux parents travaillent.

De plus, on assiste à l'émergence de couples concubins avec ou sans enfants et de familles monoparentales. Ces changements résultant des nouvelles habitudes de vie, voire du contexte économique apportent un nouveau lot de problèmes: que faire des enfants, comment ne pas pénaliser fiscalement les couples mariés avec deux salaires, quelles mesures prendre pour mieux encourager l'indépendance économique des femmes? Autant de questions sur lesquelles le monde politique se penche, évoquant trop souvent pour les résoudre le recours à l'Etat-providence.

Dans deux domaines au moins, les employeurs pourraient apporter une contribution. D'abord, en offrant à leurs collaboratrices et à leurs collaborateurs ayant une charge de famille des aménagements de leur horaire de travail leur permettant de mieux concilier activité professionnelle et vie familiale. Sans transformer les entreprises en des institutions d'occupation et de prise en charge soucieuses du bien-être des familles, des solutions pratiques peuvent parfaitement être trouvées au chapitre de l'aménagement du temps de travail.

Ensuite, on peut envisager qu'un effort supplémentaire soit accompli par les entreprises dans la mise sur pied de structures d'accueil pour la petite enfance. Certes, seules les très grandes entreprises peuvent créer des crèches et garderies qui leur soient propres. Mais dans les autres

cas, les dirigeants d'entreprise pourraient très bien contribuer au financement de garderies communales ou associatives, dont l'offre semble d'ailleurs correspondre au vœu prioritaire des familles elles-mêmes pour des raisons de proximité locale bien compréhensibles, ou proposer un soutien individuel à leur personnel concerné.

Pour le reste et outre les réalisations en matière d'institutions sociales auxquelles elles contribuent soit paritairement (AVS/AI/APG/AC) soit exclusivement (allocations familiales), le rôle essentiel des entreprises est d'offrir des places de travail et de fournir un socle aussi général que possible de salaires permettant à leurs employés d'assumer eux-mêmes les charges de famille.

Interview avec M. Paul Froidevaux, Responsable des Ressources humaines de British American Tobacco Switzerland (BAT) à Boncourt

Manuela Florez

Chargée de projet, Bureau de l'égalité entre femmes et hommes



En relation avec le thème général du Bulletin, nous avons tenu à présenter une entreprise du Jura ayant pris des mesures novatrices dans le domaine de la politique de gestion des ressources humaines, qui favorisent pour nombre de familles, et notamment de femmes, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Nous sommes partis de l'idée de mener à bien cette rencontre sur la base de trois parties différentes. La première porterait sur une brève présentation de l'entreprise; la deuxième sur des questions précises concernant la politique du personnel de BAT et finalement; la dernière sur quelques

réflexions personnelles de M. Froidevaux.

L'entreprise que nous avons la chance de visiter aujourd'hui fait partie d'un groupe international d'origine anglo-américaine qui emploie 90'000 personnes à travers le monde et qui est actif dans le domaine du tabac.

En ce qui concerne la Suisse, les activités industrielles sont conduites à Boncourt, les activités marketing et distribution à Lausanne. L'entreprise BAT Boncourt, ex-F.J. Burrus membre du groupe Rothmans, compte actuellement 460 employés. Une part toujours croissante de travailleurs possède un CFC et travaille dans la

production de cigarettes. La répartition entre hommes et femmes est à un rapport d'environ 70 hommes pour 30 femmes.

La présence d'une majorité de travailleurs s'explique en grande partie par le domaine d'activité de l'entreprise. La production de cigarettes exige un travail de nuit, interdit aux femmes (jusqu'à récemment) par la loi sur le travail.

Ces dernières sont donc présentes, minoritairement en production et mieux représentées dans d'autres secteurs de l'entreprise.

Les principales questions que nous avons posées à M. Froidevaux concer-

naient les mesures prises par BAT en matière de gestion des ressources humaines. Nous résumons ci-après ses réponses:

Une des principales mesures mises en place il y a plusieurs années déjà concerne l'aménagement des horaires. «L'approche est de dire qu'à partir du moment où nous pouvons assurer les mêmes prestations et le même taux de service, la façon d'aménager les horaires sectoriels ou individuels importe peu», nous explique M. Froidevaux. Le but est que chacun y trouve son compte: l'entreprise pour ce qui est de ses attentes et les travailleurs pour l'organisation de leur journée de travail et de leur vie familiale.

En outre, plusieurs collaboratrices (10% du total des employés) travaillent à temps partiel, pour la plupart à leur demande, selon 25 horaires différents et adaptés aux besoins individuels. Cet aménagement des horaires permet à de nombreuses femmes de concilier leur activité professionnelle avec leur vie de famille, notamment en ce qui concerne la délicate question de la garde des enfants. Suite à l'entrée en vigueur de ces assouplissements dans les horaires de travail, le taux d'absentéisme a nettement diminué tandis que le bien-être des employés a considérablement augmenté, constate M. Froidevaux.

De manière plus large, la nouvelle politique du personnel chez BAT est contenue dans une convention cadre, qui fixe les règles de conduite et les principes essentiels de la philosophie du groupe international. Cette convention est le reflet des mesures mises en place, qui ont comme but de véhiculer les valeurs



Crèche aux Chaudoudoux

non seulement de BAT suisse, mais également de l'ensemble des entreprises faisant partie de ce même groupe.

En guise de conclusion de cet interview, M. Froidevaux nous a fait part de quelques remarques personnelles concernant la place de la femme dans le monde professionnel. Notamment, qu'il est important que l'entreprise prenne toutes les mesures possibles pour favoriser le travail des femmes ayant des contraintes personnelles et pour concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale. Ces mesures sont les que la flexibilité des horaires, l'accès au restaurant d'entreprise

pour la famille, la mise en place d'un congé maternité ou paternité suivant les désirs des parents, voire éventuellement la mise à disposition d'une crèche pour les enfants, favorisent de manière décisive l'accès au marché du travail pour la femme.

Aujourd'hui, la tendance de la nouvelle gestion des ressources humaines va dans ce sens, car de plus en plus l'avantage compétitif d'une entreprise repose sur les prestations qui sont offertes à ses collaboratrices et collaborateurs et qui permettent de favoriser leur bien-être dans le travail et dans la vie en général.

Interviews de deux familles jurassiennes

Manuela Florez

Chargée de projet, Bureau de l'égalité entre femmes et hommes

La vie de famille... unique à chaque individu; elle reste un phénomène complexe à comprendre et à étudier. Néanmoins, c'est grâce aux témoignages de mères, pères et enfants qu'il est possible de mieux appréhender le vécu familial. L'objectif de cet article est donc de livrer telles quelles les joies, les difficultés, en définitive le vécu de deux mères de famille vivant dans le Jura afin d'en faire un récit. Aucun individu et d'ailleurs aucune famille ne se ressemble, ce qui crée une multiplicité de situations et de vies familiales. Ce phénomène est d'autant plus présent dans notre société actuelle où le modèle traditionnel de la famille; mère, père et enfants a cédé en partie sa place à d'autres types de modèles. Les familles monoparentales, recomposées ou autres deviennent de plus en plus nombreuses et créent une diversité de situations auxquelles notre système socio-économique et politique ne peut éviter de s'adapter.

Les thèmes abordés dans ces deux interviews traitent de l'éducation des enfants, des difficultés rencontrées dans le gardiennage des tous petits, mais également de questions plus larges telles que la position de la femme dans la vie professionnelle et dans notre société d'une manière générale. Mon souhait était d'aller à la rencontre de mères voulant témoigner et s'exprimer librement sur leur ressenti tout d'abord en tant que femmes, que mères ainsi qu'en tant que personnes actives sur le marché du tra-

vail et dans notre société. Je suis donc allée à la rencontre de Mme Claudine Salinas et de Mme Carine Parrat afin de recueillir le témoignage de leur vécu, que j'espère vous livrer ici le plus fidèlement possible.

Le récit de Mme Salinas, responsable de la filiale de Manpower à Delémont est très touchant et aborde principalement les grandes difficultés que de nombreuses femmes actives, comme elle, rencontrent en ce qui concerne la garde de leurs enfants.

Au fil de la conversation, Mme Salinas en vient à me parler de son passé et de sa situation actuelle de femme active élevant une petite fille de 5 ans. Après avoir vécu une séparation d'avec le père de sa fille, elle choisit de saisir l'opportunité de reprendre la direction de la filiale de Manpower à Delémont. A partir de ce moment, changement de canton, nouveau domicile et nouvelle structure d'accueil. Elle doit affronter de grandes difficultés pour placer sa fille dans une structure de gardiennage de jour. Entre les recherches, les refus des crèches (faute de places), des mères de jour et des écoles pré-scolaires sans compter ses responsabilités professionnelles, Mme Salinas semble avoir vécu un véritable parcours du combattant. Un combat de chaque jour afin de s'assurer que sa fille ne soit pas trop perturbée par les changements et surtout que sa fille soit heureuse pendant son absence, afin d'obtenir une place dans une crèche ou une autre structure scolaire publique et même privée et bien entendu afin de gagner sa vie et de vivre pleinement sa vie de femme. Les seules difficultés ne

consistent pas uniquement à trouver un lieu d'accueil pour son enfant, mais également à concilier les horaires professionnels avec ceux de sa fille et à vivre, malgré toutes les contraintes, une vie de famille épanouissante.

Mme Salinas me rendra également attentive sur les coûts souvent exorbitants des structures de gardiennage; entre la crèche, l'école pré-scolaire, les déplacements, un coût d'environ 1500.- par mois est difficile à assumer. Bien que rien ne soit trop cher pour sa fille, de telles dépenses uniquement pour la garde et le bien-être de sa fille dépassent largement son budget. Loin d'être la seule, cette difficulté financière est rencontrée par de nombreuses femmes et même des familles dans le Jura. Le cas de Mme Salinas est donc bien loin d'être un cas unique et doit nous permettre de réfléchir à la nécessité de structures d'accueil pour les enfants suffisantes et qui ne soient pas à des prix inaccessibles pour la majorité des familles.

Finalement, la fille de Mme Salinas est actuellement pré-scolarisée à l'école publique depuis septembre 2001. Bien que les difficultés de gardiennage aient été résolues, d'autres nouveaux soucis préoccupent cette mère de famille. L'intégration de sa fille à l'école pose des problèmes, en partie car sa pré-scolarisation semble mal vue par nombre de professeurs et d'autres parents. Ainsi, le combat n'est pas fini et ne le sera certainement jamais... car quoi qu'on en dise, pour une femme d'aujourd'hui gérer sa vie de famille, une carrière et en plus trouver les structures d'accueil nécessaires à l'éducation de son enfant c'est trop.



Alec, Omar, Louis,
Carine, Noé et
Barzan.

Comme l'a souligné Mme Salinas, les théories et les volontés politiques devraient se transformer de plus en plus en réalité. Nous ne pouvons donc qu'espérer que des grands projets du Gouvernement jurassien tel que «Jura Pays Ouvert» et d'autres volontés politiques en faveur de la petite enfance passent rapidement de la fiction à la réalité.

La rencontre avec Mme Parrat, physiothérapeute et mère de 5 enfants, dont deux placés en famille d'accueil, m'a donné la possibilité de côtoyer une autre réalité qui m'était en partie inconnue. Vivre harmonieusement à 7 dans une maison, où même 8 en comptant la fille au pair tient de l'exploit ou mieux d'une organisation sans faille.

Le témoignage de Mme Parrat m'a également passionnée et, suspendue à ses lèvres j'ai écouté son récit. Alors que son dernier enfant n'a que 8 mois et les autres 12, 10, 6 et 3 ans, elle a repris son activité de physiothérapeute en tant qu'indépendante dans son cabinet de Porrentruy.

Elle travaille à 50% et son mari à 75%, ainsi ils sont présents à la maison à tour de rôle tous les jours de la semaine pour s'occuper de leurs enfants. Leur expérience d'éducation des enfants est différente de la majorité des familles juras-

siennes; ils ont décidé de prendre une fille au pair suisse allemande qui les aide dans la garde des enfants et les tâches ménagères. Pour Mme Parrat sa revendication principale serait d'instaurer un congé maternité de 6 mois qui permette à la mère d'être présente à la maison pendant les 6 premiers mois de la vie de son enfant. Elle me révèle que selon son expérience, la présence de la mère au près de bébé est très importante autant pour elle que pour lui. Malgré sa grande passion pour son métier, il est vrai qu'elle ressent énormément de difficulté à quitter ses enfants pour partir au travail et ceci d'autant plus fortement quand les enfants sont tout petits.

Alors que part le passé, elle prenait souvent des cours de perfectionnement à Lausanne et à Genève, il est vrai, me dit-elle qu'avec les enfants elle n'en a plus envie tant qu'ils sont petits. La femme passionnée par son métier est toujours en elle et le restera, mais les enfants prennent actuellement une plus grande place dans sa vie. La joie de s'occuper d'eux quand ils sont tous petits et de les voir chaque jour grandir semble être partagée de manière égale entre les deux conjoints. Son mari étant assistant social et elle physiothérapeute indépendante, la question qu'uniquement elle travaille à 100% s'est souvent posée dans le cou-

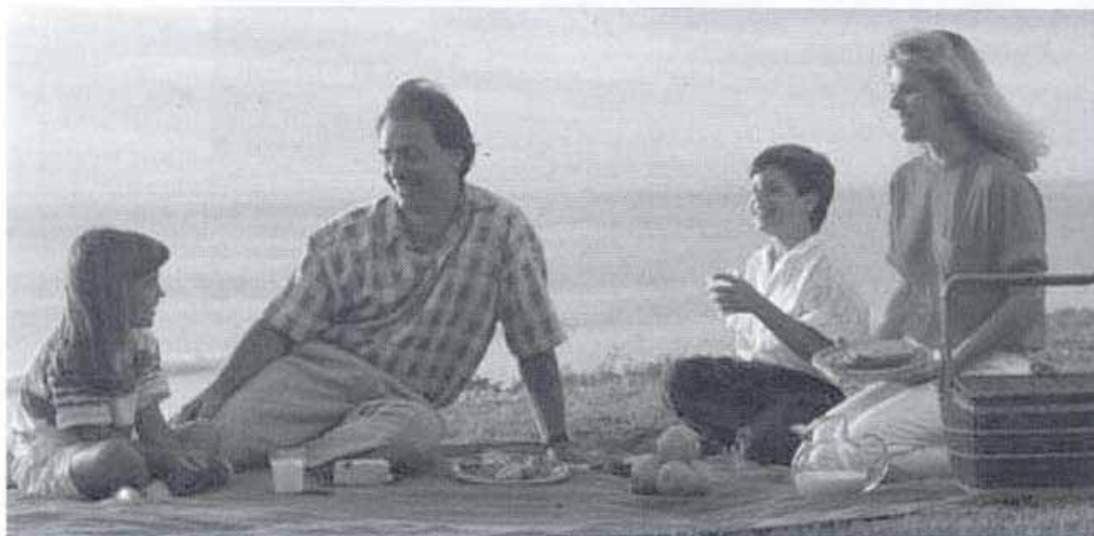
ple. Mais Mme Parrat fait une place importante à l'instinct maternel qu'elle ressent envers ses enfants et principalement envers le plus petit. Pour elle, les bébés semblent si dépendants de leurs mères qu'il est difficile et très touchant de devoir partir travailler. Le temps de cette visite beaucoup d'harmonie semblait se dégager de cette grande famille. Certainement que les difficultés quotidiennes ne manquent pas, mais cette unité dans le couple m'a fait réfléchir à son importance au sein de la famille. Idéalement, la tâche certainement la plus difficile au monde: élever des enfants, devraient être prise en charge autant par la mère que par le père.

Ces deux témoignages m'ont énormément touchée et appris que chaque vécu familial est unique et vaut la peine d'être écouté car il nous apprend énormément sur les difficultés que les individus et que les familles rencontrent en ce qui concerne le thème de la petite enfance. Je souhaite que ces récits soient mis en parallèle avec le reste des textes plus théoriques de ce Bulletin d'égal à égale et qu'ils nous servent à prolonger les réflexions politiques dans la réalité afin d'être à l'écoute des gens qui nous entourent et qui vivent concrètement chaque jour les effets des décisions prises par les politiques.

Tout le monde est d'accord

Michel Flückiger

Ancien Conseiller aux Etats, Parti Libéral Radical Jurassien



Ouverte, franche et décomplexée, telle apparaît la société occidentale au début de ce siècle. Elle a pour vocation d'offrir à toutes et à tous les mêmes perspectives d'épanouissement. Prometteur, ce postulat ne trouve pas de contradicteurs sérieux.

Postulat? Est-ce dire que certains objectifs doivent encore être atteints? Pragmatiques, les libéraux-radicaux savent que les meilleures intentions butent souvent sur de vrais problèmes.

Ainsi la condition sociale, économique, politique, dans laquelle la femme fut longtemps tenue, appartient pour l'essentiel au passé. Les inégalités perdurent cependant, minimes pour les uns, criantes pour les intéressées.

Femmes, hommes, couples, familles, tous participent à la communauté humaine dont ils sont à la fois acteurs stimulants et sujets.

Fort des observations qui précèdent, le PLRJ:

- défend les libertés fondamentales des citoyens, hommes et femmes;
- en appelle au respect de l'égalité de traitement dans tous les domaines ;
- défend la fonction et la valeur de la famille facteurs d'équilibre et d'intégration dans une société dont elle demeure un repère ;
- fait appel au sens des responsabilités de chaque individu, sans récuser le rôle de l'Etat, pour déterminer les comportements et aménager un cadre de vie qui

emportent l'adhésion de la population.

Le PLRJ ne se satisfait pas de la théorie. Il y a quelque vingt ans déjà la première femme maire de son village était libérale radicale!

Au parti, des femmes sont aux commandes: deux associations de district sur trois ont une présidente, une femme est secrétaire générale du PLRJ!

Des libérales-radicales sont présentes au parlement cantonal, ainsi qu'à tous les niveaux du pouvoir judiciaire, jusqu' au Tribunal fédéral. L'unique élue au gouvernement jurassien est libérale-radicale!

La Jeunesse Socialiste et Progressiste Jurassienne

Sébastien Lapaire
Jeunesse Socialiste
et Progressiste Jurassienne



La Jeunesse Socialiste et Progressiste Jurassienne réclame l'application concrète du principe de l'égalité entre hommes et femmes, comme indiqué dans la Constitution fédérale de 1981 :

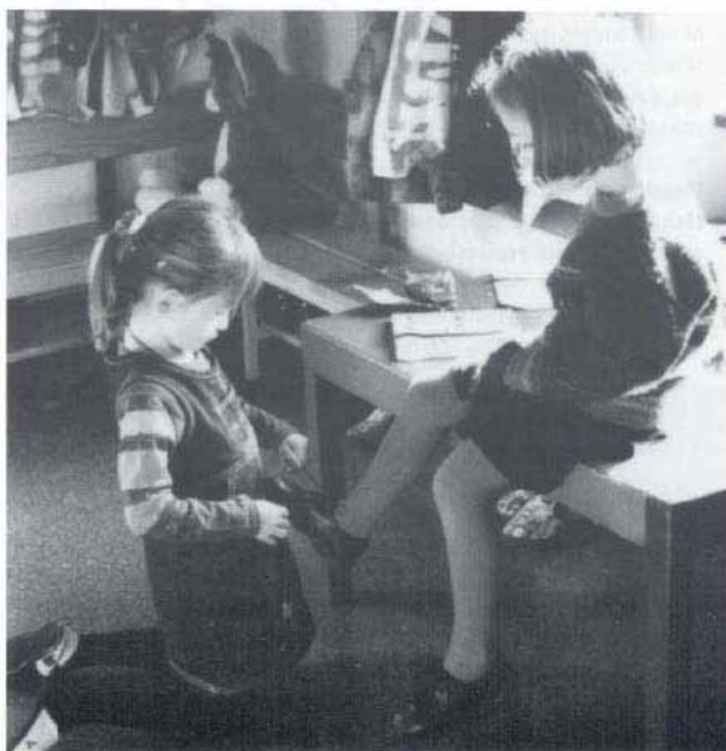
Elle voit là une belle occasion de faire un pas supplémentaire vers l'objectif du socialisme (entendu au sens de la lutte pour la liberté, l'égalité, la solidarité et la justice sociale) : lutter contre l'oppression de l'homme par l'homme afin d'atteindre l'autonomie la plus complète possible de l'individu. Cette autonomie permettra ainsi à chacun de s'affirmer, quel que soit son sexe et avec ses différences !

La fixation des rôles entre hommes et femmes étant inscrite au plus profond des mentalités, son abolition exige un travail énergique de la part de tous. Des conditions peuvent favoriser un tel changement : il s'agit de permettre aux femmes et aux hommes de mener une vie professionnelle et publique sans leur imposer une absence de vie familiale.

Dans ce but, aucune différence dans l'égalité des chances d'accès à la formation, ni aucune discrimination sala-

riale ne sont acceptables. De plus, il faut que la société mette à disposition des parents des structures d'accueil (crèches, garderies) permettant de compléter le rôle de la famille. Dans ce sens, il faut également favoriser le rôle de l'homme dans la famille : valorisation du travail à temps partiel, congé paternité. Pour la réalisation de cet objectif vital pour notre société, il est nécessaire que les femmes puissent s'exprimer.

Leur représentation dans les milieux politiques doit donc absolument être renforcée. Ainsi, pour que la parité politique soit respectée au mieux, les femmes de la JSPJ sont motivées et encouragées à se présenter sur les listes électorales.



Crèche aux Chaudoudoux

Politique familiale et petite enfance

Groupe parlementaire PDC Jura

Le PDC Jura est très sensible et attaché à la politique familiale. Elle est, pour notre parti, une des principales priorités. Beaucoup de points doivent encore être concrétisés pour que notre canton et notre pays aient une véritable politique familiale.

Objectif principal: donner une chance aux jeunes familles

Si le PDC salue la mise en place d'un congé maternité, auquel il a largement contribué, il est encore nécessaire d'alléger la charge fiscale des familles, principal pilier de notre avenir! Il convient aussi d'apporter un soutien aux familles qui rencontrent des difficultés financières suite à la naissance des enfants.

Deuxième objectif: concilier les tâches parentales et éducatives avec une activité professionnelle.

Nous demandons que la garde des enfants ne soit plus uniquement une affaire privée et soutenons la création



de nouvelles places d'accueil en dehors du cadre familial pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire. D'autre part nous préconisons l'introduction d'horaires adaptés et/ou de la journée d'école continue, tant pour permettre un développement sain de l'enfant que pour pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle. L'intégration de l'enfant dans la société et l'épanouissement de ses capacités sont aussi des éléments importants de son développement.

Troisième objectif: la formation

Il est très important que tous les enfants et les jeunes – qu'ils viennent de petits villages ou de villes, qu'ils soient fille ou garçon, de langue maternelle française ou autres – aient les mêmes chances et opportunités en matière de formation.

De plus, notre politique a deux axes: les enfants et la famille, et les relations entre les générations. Nous voulons mettre en valeur le rôle des parents en leur donnant la liberté de choisir leur manière d'élever leurs enfants. Nous ne voulons pas dicter aux parents et aux familles leur mode de vie, comme le proposent indirectement les autres partis gouvernementaux.



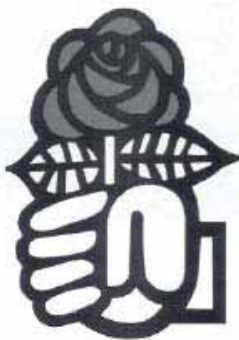
De l'égalité des droits entre hommes et femmes

Pierre-André Comte

Député, Vellerat
Président du Groupe socialiste
au Parlement jurassien

Dans les pays développés, l'écart entre les revenus des plus riches et celui des plus pauvres s'est accentué de manière particulièrement choquante au cours de la dernière décennie. La montée des inégalités est aujourd'hui plus forte que jamais, ce qui exige un renforcement du rôle «égalisateur» de l'État.

L'une des inégalités auxquelles il convient de tordre définitivement le cou, est celle qui existe entre les hommes et les femmes. En combattre les causes et les effets négatifs sur la cohésion sociale nécessite un engagement collectif renouvelé.



Depuis toujours, les femmes travaillent, au même titre que les hommes, à construire une société plus prospère, plus équitable et plus libre. Il est juste, par conséquent, qu'elles recueillent, elles aussi, les fruits de la croissance. Mais surtout, il est temps qu'elles occupent la place qui leur revient pour développer leurs talents

et donner la pleine mesure de leurs capacités. Nous ne partons pas de rien, et bien du travail a déjà été accompli. Cependant, bon nombre des acquis demeurent fragiles et invitent à la vigilance. Il n'est pas acceptable que la recherche de l'égalité entre hommes et femmes se résume à un cri de ralliement ou à quelques vagues slogans «politiciens», ni ne s'arrête à des lois inopérantes! Il importe qu'elle s'érige en une réalité sur laquelle nos enfants pourront bâtir à leur tour.

Dans le cadre de «cette recherche indispensable de l'équité, plusieurs démarches doivent être développées. L'accès à l'égalité en emploi en est une, par un système de gestion des ressources humaines qui élimine les risques de discrimination future et, partant, vise à corriger les effets de la discrimination passée.

Un dixième champ d'action est celui consistant à exercer un contrôle strict du principe d'équité salariale, inscrit dans la Loi sur l'égalité et censé résoudre un problème lié à une forme de discrimination bien souvent cachée, prenant par exemple sa source dans les stéréotypes associés au travail féminin. Le mal est connu: certains emplois, traditionnellement occupés par des femmes, sont moins bien rémunérés que des emplois similaires, occupés par des hommes. Ce constat est avéré dans la simple comparaison des tâches découlant des emplois en question, notamment quant à leur degré de complexité et

quant aux responsabilités qu'elles exigent.

La différence entre le salaire moyen des femmes travaillant à plein temps durant toute l'année, par rapport à celui des hommes dans la même situation, avoisine les 25%! Rien n'indique qu'une correction s'imposera d'elle-même. Plus encore, on peut craindre que cet écart se creuse si on laisse les choses en l'état.

L'égalité entre hommes et femmes, ce n'est pas seulement la mise en discours de la sexualité ou de la représentation politique, questions qui s'inscrivent dans le processus de «normalisation» en cours.

C'est surtout un éventail de mesures politiques volontaristes, entre autres: soutien technique, d'information et de formation aux femmes désireuses de retourner sur le marché du travail après une absence pour «rôle social», offres de services de garde variés et de qualité, intervention afin que le milieu éducatif soit davantage porteur de la notion d'égalité, offre de ressources particulières aux femmes en difficulté, action favorisant l'accès des femmes à des postes de pouvoir et de décision.

On pourrait allonger la liste et ouvrir «de nouveaux chantiers», qui permettent que l'égalité entre hommes et femmes ne soit pas pure spéculation électorale, qu'elle constitue un fait de société et, qu'au bout du compte, se classe dans la collection inachevée des conquêtes sociales.

Vers une déprivatisation de la maternité ?

Caroline Henchoz

Sociologue et déléguée à l'égalité à l'Université de Neuchâtel



© Chappatte, globecartoon.com

Les femmes en âge d'avoir des enfants sont de plus en plus nombreuses à travailler à plein temps ou à temps partiel: en 1996, le taux d'activité des femmes de 25 à 39 ans était en moyenne de 74.9 %¹.

Parallèlement à l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes, on observe un développement de la

prise en charge extra-familiale des enfants.

En Suisse romande, environ 10% des enfants de moins de 2 ans et 34% des enfants de 2 à 3 ans sont régulièrement confiés à des crèches, des garderies ou des mamans de jour. 90% des enfants de 4 à 5 ans sont pris en charge des lieux d'accueil extra-familiaux, école enfantine com-

prise². Ceci sans compter les enfants de tout âge qui sont gardés par des membres de la famille ou par des amis des parents et qui ne sont pas comptabilisés dans les différentes études menées sur le sujet.

La demande sociale au niveau des structures d'encadrement pour la petite enfance a aussi évolué. Si les

premières crèches, qui ont ouvert il y a environ une centaine d'années, accueilleraient essentiellement des enfants de parents ouvriers dont les mères étaient obligées de travailler, les choses se sont inversées depuis les années 70.

En 1960, 6 utilisateurs sur 10 étaient encore des enfants de parents d'ouvriers, ils ne sont plus que 3 sur 10 en 1987. Dans le même temps on observe l'arrivée massive des enfants des classes moyennes à supérieures. En 1992, jusqu'à 46% des utilisatrices des crèches étaient diplômées de l'université ou d'une école professionnelle supérieure¹. Cette arrivée des classes moyennes à supérieures a transformé la demande en matière d'accueil et la perception des crèches. Les gardes à temps partiel sont de plus en plus sollicitées, les attentes au niveau du contenu éducatif ont également évolué. Si autrefois les crèches étaient perçues comme un lieu de garde, de « parking pour les enfants » on observe avec l'arrivée des classes moyennes à aisées une revalorisation de ces lieux d'accueil qui sont aujourd'hui perçus comme des lieux de socialisation et de développement éducatif et cognitif. En parallèle et accompagnant cette nouvelle perception des lieux d'accueil pour les tout petits, le personnel de garde s'est professionnalisé.

Si les crèches et les garderies ont vu leurs activités valorisées, leur nombre n'a pourtant pas augmenté de manière suffisante pour combler la demande de plus en plus importante avec l'augmentation des femmes actives sur le marché du travail.

A tel point que l'étude Population et prévoyance sociale (1992) estimait que l'absence d'accueil extra-familial

ou de mesures supplémentaires associées à l'exercice d'une activité professionnelle pourrait en Suisse avoir pour conséquence une augmentation rapide du nombre de jeunes femmes qui, pour exercer une activité lucrative, renoncent tout à fait à avoir des enfants.

En effet, force est de constater que l'organisation de la vie familiale repose encore trop souvent uniquement sur les épaules de la mère. Dans les familles dont les enfants ont moins de 15 ans, les femmes consacrent en moyenne 52 heures par semaine aux tâches domestiques et familiales alors que les hommes y consacrent 30 heures de moins². Or, et cela surtout depuis que les femmes ont investi le monde professionnel et que le partage des tâches au sein de la famille a évolué en faveur d'une déspecialisation, les femmes ne peuvent et ne veulent plus assumer seules cette tâche. Il n'est plus viable socialement³ de percevoir la maternité et l'éducation des enfants comme une affaire privée et une affaire de femmes. Il s'agit donc au niveau de la famille de revaloriser le rôle du père afin de l'intégrer dans un partage équitable des tâches domestiques et familiales. Une telle (r) évolution ne peut se faire que sur du long terme par un travail en profondeur des perceptions sociales des sexes.

D'autre part, il me semble fondamental que l'impulsion provienne des milieux politiques, l'augmentation du taux de natalité connu par la Suède suite à l'introduction d'une politique familiale forte le prouve. On ne peut demander et souhaiter un changement des mentalités et des façons de faire sans passer par une intervention institutionnelle. C'est d'ailleurs ce

qu'on a pu observer dans un tout autre domaine au niveau des universités suisses. Grâce en grande partie au programme fédéral «Egalité des chances» les universités ont enfin pris en considération les inégalités qui existent entre hommes et femmes au niveau des parcours et carrières académiques. Par le biais de l'impulsion (notamment financière) de la Confédération, des bureaux de l'égalité, différents programmes de mentoring, de soutien et de formation ainsi que des crèches universitaires se sont mis sur pied. Depuis une année, l'inégalité des chances au sein des universités suisses n'est plus seulement le thème de débats mais devient l'objet d'un nombre grandissant d'actions visant à corriger ou du moins à réduire cet état de fait.

C'est donc selon moi par une politique familiale claire et délibérée que l'on donnera l'impulsion visant à sortir la maternité du privé et à en faire un objet d'intervention publique. Les voix, notamment des syndicats et de certains partis politiques, semblent d'ailleurs de plus en plus nombreuses à s'élever pour aller dans ce sens. C'est d'autant plus encourageant de voir que, parfois, elles se font entendre.

¹ Chiffres tirés de POF5, Vers l'égalité (actualisation des principaux indicateurs 1997), Neuchâtel, 1997.

² Chiffres tirés de l'exposé de M. P.Y. Troutet « Vers une nouvelle économie de la production familiale ? A propos du travail des mères et de la demande sociale de garde d'enfants », donné dans le cadre du colloque « Familles en Mouvement », Centre international de conférences de Genève, 1994.

³ Source : OFS, Du travail mais pas de salaire. Le temps consacré aux tâches domestiques et honorifiques et aux activités d'entraide, Neuchâtel, 1999.

⁴ Quand on voit qu'au lieu des 2.1 enfants par femme préconisés par les démographes, nous atteignons péniblement les 1.6, on se rend compte que la maternité n'est pas seulement un enjeu privé mais devient réellement un enjeu social, ne serait-ce que pour la survie d'une société à long terme.

FAIRPLAY-AT-HOME

Bureau fédéral de l'égalité

Elisabeth Ryter

Responsable de la campagne
«Fairplay-at-home»

Travail rémunéré

Connaissez-vous la famille Beuret-Boillat? Elle habite tout près de chez vous, au coin de la rue. Claude Beuret est infirmier à l'Hôpital de Délémont, Jacqueline Boillat dessinatrice-architecte dans un bureau d'architecture. Lui travaille à 50%, elle à 80%.

Agés d'un peu plus de trente ans, ils ont deux ravissants petits enfants: Camille, 3 ans, et Dominique, 5 ans, qui vont à la crèche du quartier les lundi, mercredi et vendredi. Et lorsque les choses se compliquent parce que Claude Beuret est exceptionnellement de service un jeudi et que sa compagne doit ce jour-là précisément terminer un projet pour un concours, les grands-parents les remplacent auprès des enfants. Claude Beuret assure l'essentiel de la lessive et des repas, et les deux parents s'occupent à parts plus ou moins égales des enfants.

Vous ne connaissez vraiment pas cette famille?

C'est bien possible! En fait, là où les Beuret-Boillat habitent, il n'y a pas de crèche. Nous vous croyons aussi si vous affirmez ne pas connaître de voisin qui travaille à 50 pour cent. En Suisse, 8 pour cent à peine des hommes qui poursuivent une activité rémunérée travaillent à temps partiel, la grande majorité d'entre eux à plus de 50 pour cent.

Il en va tout autrement des femmes: au moins une femme professionnelle-

ment active sur deux occupe un emploi à temps partiel. En Suisse, au total, environ 80% des femmes entre 20 et 50 ans exercent une activité lucrative. Cette proportion a augmenté de façon constante ces dernières années et il faut s'attendre à ce que ça continue.

Travail non rémunéré

Le travail non rémunéré est, lui aussi, réparti dans la plupart des cas autrement que chez les parents de Camille et de Dominique. Les hommes se chargent plus volontiers des travaux administratifs ou manuels dans le ménage. Femmes et hommes s'occupent à parts presque égales du jardin et des animaux domestiques. Les hommes participent cependant nettement moins à la cuisine, aux nettoyages, au rangement, à la lessive et au repassage.

Les pères assument approximativement la moitié des tâches éducatives lorsqu'il s'agit de jouer avec les enfants ou de les aider à faire leurs devoirs. En revanche, les nourrir ou faire leur toilette n'est manifestement pas leur affaire.

Les hommes qui vivent dans un ménage comportant des enfants de moins de 15 ans consacrent en moyenne 22 heures par semaine, dont presque la moitié durant les week-ends, aux travaux domestiques et à l'éducation des enfants. Leurs compagnes, pendant le même laps de temps, y consacrent 52 heures.

Quatre modèles familiaux

Concilier, seul ou à deux, activité pro-

fessionnelle, ménage et éducation des enfants n'est pas une mince affaire, d'autant plus lorsque tout arrive en même temps. La période pendant laquelle un couple a des enfants en bas âge coïncide souvent avec celle où il s'agit de faire des choix décisifs en vue d'une carrière professionnelle.

Pendant longtemps, la question s'est résolue grâce à une répartition claire des rôles: l'homme se charge de ramener l'argent, la femme s'occupe de la famille. En Suisse, ce modèle n'est certes plus le seul mais reste largement dominant.

Au deuxième rang figure le modèle selon lequel l'homme continue à travailler à temps complet et la femme réduit son taux d'occupation professionnel. Cette formule a vraisemblablement de fortes chances de s'imposer à l'heure qu'il est.

Le nombre de ménages avec enfants en bas âge dans lesquels les deux parents exercent une activité professionnelle à plein temps a diminué ces dernières années. Les couples de nationalité étrangère choisissent ce modèle beaucoup plus fréquemment - souvent par nécessité - que les Suissesses et les Suisses.

Quant à ceux qui ont opté pour le modèle Beuret-Boillat, selon lequel les deux parents travaillent à temps partiel, leur nombre a très fortement augmenté en proportion. Même si cette formule affiche le plus fort taux de croissance depuis quelques années, seul 1,5 pour cent des ménages avec enfants en bas âge entrait dans cette catégorie en 1990.

Concilier profession et famille demeure l'affaire des femmes

On ne trouve actuellement plus guère à redire au fait que les femmes, même si elles ont de jeunes enfants, continuent à exercer une activité lucrative. Mais la société persiste à laisser largement aux femmes le soin de découvrir comment concilier vie professionnelle et vie familiale.

Certes, de nombreux employeurs font preuve de souplesse et proposent aux femmes des emplois à temps partiel. Souvent, ce choix implique toutefois le renoncement à poursuivre une carrière professionnelle, notamment parce que les taux d'occupation sont trop faibles. Par conséquent, pour des raisons faciles à comprendre, bien des jeunes femmes font une croix sur leur désir d'enfants, surtout celles qui ont accompli une bonne formation, puisqu'elles ne voient aucun moyen satisfaisant de concilier enfants, ménage et carrière.

Il faut agir

Les femmes s'intègrent manifestement plus vite à la vie professionnelle que les hommes au travail domestique. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes aimerait contribuer à faire avancer les choses. Fairplay-at-home, c'est le message fondamental de la campagne qu'il a lancée en janvier 2002.

Elle ne vise pas à fournir des recettes éprouvées pour résoudre le problème de la conciliation des tâches au sein de la famille. L'objectif est plutôt d'inciter les personnes concernées à

négoier et à agir et, en fin de compte, de les encourager à répartir plus équitablement les tâches domestiques peu valorisées socialement.

Les marges de manœuvre individuelles sont plus grandes qu'on ne le croit

Il n'est pas possible de résoudre tous les problèmes liés à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale en se concertant autour de la table familiale. L'équipement en structures d'accueil extrafamiliales de la petite enfance et la disposition des employeurs et employées à aménager les conditions de travail en tenant compte des obligations familiales des salariées et des salariés, constituent indubitablement des facteurs importants.

Sont en jeu non seulement les modèles d'horaires de travail, mais encore le vieux postulat de l'égalité salariale entre les sexes. Parallèlement, il est indispensable que nous nous engageons tous à créer des conditions qui permettent aux femmes et aux hommes de jouer un rôle actif tant dans la vie professionnelle que dans la sphère familiale. La première chose à faire dans ce sens consiste souvent à être au clair sur ses propres désirs et à ne pas laisser la modestie l'emporter par autocensure.

Actuellement, les femmes ont certes plus de facilité à trouver un emploi compatible avec leurs obligations familiales. Toutefois, si les hommes exprimaient davantage leur volonté d'assumer leur rôle de père et de membre de la famille pendant les

jours ouvrables également, le monde du travail changerait forcément et la société ferait un pas de plus vers la réalisation de l'égalité des chances entre les sexes.

Attelons-nous à la tâche et visitez notre site web: [www.fairplay-at-home.ch!](http://www.fairplay-at-home.ch)



Qui va s'occuper de mon enfant?

**Accueil extra-familial des enfants:
un bilan avec un éclairage particulier sur le canton de Berne**

Barbara Ruf,
Bureau de l'égalité du canton de Berne

Le tour de force plutôt que l'équilibre harmonieux

Les femmes sont nombreuses, et les hommes le sont de plus en plus, à revendiquer l'équilibre entre une vie de couple réussie, une relation parents-enfants épanouie et une activité professionnelle gratifiante. Mais, pour ce faire, il n'existe pas de recette miracle et concilier famille et profession tient souvent du tour de force - un constat que les mères surtout font chaque jour.

A quoi s'ajoute le fait qu'en Suisse en particulier, les parents n'ont pas la tâche facile: l'offre de structures d'accueil ne couvre pas les besoins, les mères qui exercent une activité professionnelle doivent aujourd'hui encore, dans bien des cas, se justifier, les postes à temps partiel qualifiés font défaut. Alors même que l'évolution de la société est telle aujourd'hui que pour les femmes, il est normal de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Changement d'un côté, stagnation de l'autre

Dans les années 90, seules 40 pour cent des femmes mettent un terme à leur activité professionnelle après la naissance de leur premier enfant. Pour les autres, cet événement n'est pas un motif de se retirer de la vie active, quoique nombre d'entre elles

réduisent leur taux d'occupation. Concilier vie familiale et vie professionnelle? Le phénomène n'est pas nouveau: Les ouvrières et les paysannes jonglent depuis toujours entre les deux. Ce qui a changé en revanche, c'est qu'une couche de plus en plus large de la population féminine veut concilier famille et profession, et pour des motifs qui sont aussi autres que financiers. Tout simplement par exemple parce que les femmes ont envie de travailler, ce qui n'a rien d'étonnant quand on sait que leur niveau de formation ne cesse de progresser. Dans ces conditions, pourquoi devraient-elles renoncer à mettre leurs aptitudes professionnelles en pratique, alors que leurs partenaires ne le font pas?

Cette évolution de la biographie féminine n'a toutefois pas de corollaire masculin: les hommes ne se sont pas investis dans les tâches domestiques et familiales dans la même proportion que les femmes ont pénétré le marché du travail. Ces dix dernières années, la participation des hommes aux travaux du ménage n'a augmenté en moyenne que de huit minutes par jour. L'homme continue dans la plupart des cas de travailler à plein temps, même si sa partenaire occupe un poste à temps partiel ou à temps plein. Un changement semble toutefois se profiler. Ces derniers temps, les hommes, les jeunes surtout, sont de plus en plus nombreux à manifester le souhait de réduire leur activité

professionnelle pour vivre plus activement leur paternité. Une volonté relayée par les médias qui diffusent une nouvelle image des pères. Quant à savoir si cette évolution va se poursuivre et si les pères modifieront leur attitude au travail au profit de leur famille, l'avenir nous le dira.

Structures d'accueil: des possibilités nombreuses mais des places limitées

Quelle est la bonne méthode pour assurer la prise en charge des enfants? La prise en charge au sein de la famille doit-elle être assurée par la mère, le père ou les deux ensemble? S'il faut faire garder l'enfant, faut-il recourir à des proches, des connaissances ou des parents de jour? Ou bien est-ce une chance pour l'enfant que d'être placé à la crèche? L'opinion des parents à ce sujet est très variée.

La décision est prise le plus souvent en fonction des affinités personnelles et de l'offre disponible sur place. L'idéal serait de disposer d'une large palette de solutions de qualité, tenant compte de la diversité des familles et des situations professionnelles des parents.

Mais qui dit large palette ne dit pas nécessairement nombre de places illimité. Dans l'enquête suisse sur la famille 1994/1995, l'Office fédéral de la statistique relève que 43,2 pour cent des familles suisses dans lesquelles la mère exerce une activité

rémunérée font garder leurs enfants par des tiers: les grands-parents (18,2%), des proches (4,4%), des amis ou des voisins (6,2%). Dans un quart des cas seulement, les familles recourent aux institutions: mère ou famille de jour (6,1%), crèche ou garderie (4,4%). La part des enfants qui ne sont pas pris en charge hors de la sphère familiale est donc très importante. Les lacunes sont particulièrement criantes s'agissant de la prise en charge des jeunes enfants.

Dans bien des cas, les parents connaissent mal l'offre existante. Brochures récapitulatives et prospectus d'information ne sont pas légion. Pour nombre de parents, bien éduquer les enfants, cela veut dire disponibilité totale de la mère. Ils négligent ce faisant les facteurs tels que la capacité d'aimer, le potentiel de stimulation, la cohérence du comportement éducatif et la tolérance.

Psychologiquement, les mères seraient sans aucun doute soulagées de savoir que leur propre bien-être - qu'elles exercent ou non une activité professionnelle - est un élément déterminant dans l'éducation des enfants. Une affirmation qui, bien entendu, vaut aussi pour les pères. La diffusion de l'information contribuerait également à contrer les préjugés contre les crèches. Il est aujourd'hui prouvé que si la crèche est de qualité, elle influe très positivement sur la socialisation de l'enfant qui peut ainsi jouer dans un environnement adapté à ses besoins, apprendre et nouer des relations sociales.

Ce qui est très important compte tenu du fait que les familles comptent de moins en moins d'enfants!

La situation dans le canton de Berne

La nouvelle loi sur l'aide sociale prévoit la mise en place des structures

nécessaires pour l'accueil de la petite enfance, telles que crèches, garderies, écoles de jour, etc., des prestations qui doivent être fournies par le canton et plus particulièrement par les communes. L'offre effective et les lacunes n'ont à ce jour jamais été recensées.

Ce qui est certain par contre, c'est qu'en ville de Berne, les listes d'attente des crèches sont si longues qu'il faut réserver une place avant même la naissance de l'enfant. Le Conseil-exécutif a déclaré que « les fondements et les principes mêmes de la mise sur pied des prestations devront être clarifiés (puis donner naissance à des stratégies globales avant de pouvoir assurer une offre conforme aux besoins » (cf. motion Hess-Güdel du 5.6.2000).

L'offre est certes limitée, mais ces dernières années, de nouvelles formes de coopération sont apparues. La municipalité de Berne a par exemple pris l'initiative, avec le concours de la société PricewaterhouseCoopers, de développer les structures d'accueil en ville et dans la région de Berne. La ville recherche la coopération avec l'économie.

Plusieurs entreprises, grandes et moyennes, ont d'ores et déjà promis de participer à la constitution de l'organisme responsable des futures structures. Le canton de Berne n'est pas en reste: une association « Places de crèche du canton de Berne » s'est constituée et a acheté quelques places dans plusieurs crèches privées qu'elle propose au personnel de l'administration cantonale; le canton prend à sa charge la différence entre le coût: total des places et les contributions versées par les parents (contributions échelonnées en fonction de leur revenu). L'Université et l'Hôpital de l'île, autres institutions cantonales, ont leur propre crèche.

Il reste encore beaucoup à faire – Retroussons nos manches!

Le débat sur les structures d'accueil de la petite enfance a été relancé pendant la phase de haute conjoncture. Jamais encore, le consensus n'a été aussi large sur la nécessité des structures d'accueil. Les arguments fusent, tous azimuts: la pédagogie, l'égalité, l'économie, tout est bon pour justifier le développement de l'offre.

Toutefois, malgré cette belle unanimité, les structures peinent à se multiplier et les différents acteurs, économie, communes, cantons, particuliers, persistent à se renvoyer la balle. L'adoption de l'initiative parlementaire Fehr, qui prévoit un financement fédéral de quelque 100 millions de francs par an pendant les dix prochaines années, permet d'espérer que les déclarations d'intention seront traduites prochainement en faits.

Si l'on veut que l'offre réponde à la demande, de nouvelles formes de coopération vont devoir être recherchées entre les différents partenaires. Par ailleurs, l'offre aussi bonne qu'elle soit, restera inutile si les parents ne sont pas informés. C'est à l'administration de proximité qu'il appartiendra de faire ce travail d'information pour que les parents puissent chercher et trouver plus facilement la formule qui leur convient.

Au Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme, nous continuerons de nous investir pour que les parents du canton de Berne soient de plus en plus nombreux à pouvoir concilier famille et profession, sans devoir réaliser de véritables tours de force.

La prise en charge des enfants

Elisabeth Keller

Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF)

Présentation de la Commission

La commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) est une commission extraparlamentaire instituée par le Conseil fédéral en 1976. Nous travaillons sur le thème de l'égalité entre femmes et hommes afin qu'elle devienne réalité. La CFQF est composée de représentantes et représentants des associations féminines et des partenaires sociaux, ainsi que d'expertes et d'experts et de personnes du monde de la science. Nous suivons attentivement la situation des femmes en Suisse et faisons des commentaires et recommandations pour promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Nous prenons aussi position sur les projets de loi et travaillons en collaboration avec les autorités, les organisations et les autres milieux concernés. L'information et la sensibilisation de l'opinion publique font partie de nos tâches au même titre que l'organisation de manifestations, la participation à des campagnes et projets et l'élaboration de rapports et de principes directeurs. Ce n'est pas en restant seul dans son coin qu'on fait bouger les choses. Aussi la CFQF recherche-t-elle et entretient-elle des contacts avec les organisations féminines, les partis, les médias, la science et la recherche, le Conseil fédéral et les offices fédéraux, en particulier avec le Bureau fédéral et l'égalité entre femmes et hommes.

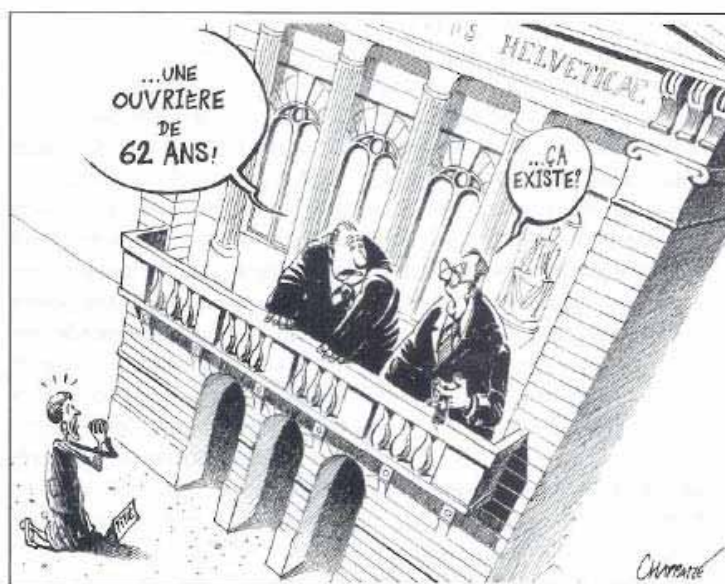
Davantage de places d'accueil pour les enfants

Il est toujours encore difficile et parfois même impossible pour les parents de trouver une bonne place de garde pour leur enfant qui soit à la fois bien dirigée sur le plan pédagogique et abordable sur le plan financier. Dans presque tous les cantons, l'offre en garderies de jour pour enfants des différents âges y est insuffisante et surtout peu coordonnée. L'incitation financière pour la créations de place d'accueil pour enfants en dehors du cadre familiale, qui est actuellement en discussion aux Chambres fédérales, est un programme d'encouragement qui permettrait de financer à la hauteur d'un tiers quelque 12500 nouvelles places de crèche par année.

D'autres programmes d'impulsion de la Confédération sont aujourd'hui

déjà mis en œuvre avec succès, par exemple dans le domaine des places d'apprentissage. Mais pour que les

mesures d'incitation visant à augmenter le nombre de places d'accueil puissent réellement faire avancer les choses, il ne suffit pas d'avoir l'approbation du Conseil national et du Conseil des Etats. L'engagement des cantons et des communes, des associations professionnelles, des employeurs et de toutes les organisations et personnes intéressées par des modèles de garderies et d'écoles favorables à la grande majorité des femmes - ainsi que l'importance accordée à leur travail sont aussi de plus en plus en point de mire. Leur formation doit être revalorisée et également soumise à la nouvelle loi sur la formation professionnelle, comme cela est prévu pour les autres professions de la santé et du social.



Comment concilier vie familiale et vie professionnelle?

Position de la Commission cantonale de l'égalité entre femmes et hommes

Xavière Rovelli,

Pour la Commission cantonale de l'égalité

Egalité entre hommes et femmes: ce principe s'applique également à l'activité professionnelle qui doit être accessible aussi bien à la femme qu'à l'homme.

L'exercice d'une activité hors de la famille apporte à la femme – en plus d'un salaire parfois indispensable à la vie du ménage – un épanouissement par l'exercice de ses capacités professionnelles, par l'enrichissement que procure une sphère sociale personnelle, tous avantages dont les hommes bénéficient depuis toujours. Il lui permet par ailleurs de se valoriser en prenant conscience de jouer un rôle actif utile à la société.

Or, que constatons-nous? De facto, la femme au foyer et, à fortiori, la mère de famille et plus particulièrement celle d'enfants en bas âge, si elle s'adonne à une activité professionnelle, doit faire face, en plus de cette dernière, à une somme de travail domestique inégalement répartie au sein du couple. Bien qu'il y ait progrès, les statistiques indiquent toujours que la femme consacre 31 h/semaine aux soins du ménage, contre 16h/semaine pour l'homme (OFS 1999, « Du travail, mais pas de salaire »).

Les soins à donner aux enfants, leur éducation, restent encore – dans les

mentalités – du ressort de la mère. Souvent donc, si cette dernière travaille à l'extérieur, elle culpabilisera de les confier à des tiers. Les « nouveaux pères » s'impliquent bien de plus en plus, et avec bonheur, dans cette tâche. Si, toutefois, ils vont jusqu'à abandonner, temporairement, une fraction de leurs horaires de travail à cet effet, ils sont considérés avec une certaine condescendance (l'homme est fait pour gagner le pain de la famille, n'est-ce pas?) et leur ascension sociale ultérieure pourra en souffrir.

Les tâches ménagères qui incombent en majorité à la femme lui occasionnent un investissement en temps et en forces préjudiciable à sa profession et à la poursuite de ses intérêts personnels. Si la condition de mère au foyer est souvent liée à un certain étouffement, celle de mère qui travaille peut occasionner des situations de stress et de culpabilité de par son désir ce répondre à la perfection à tous les devoirs qu'entraîne sa double activité.

Un remède consiste dans le placement ce jour des enfants en bas âge dont les parents travaillent à l'extérieur.

Les crèches

Dans notre canton, il n'existe pas suffisamment de places en crèches. Les listes d'attente sont nombreuses et il n'est pas rare de voir des femmes

contacter déjà les crèches lors de l'annonce de leur grossesse! Vu leur rôle éducatif, les crèches doivent employer du personnel qualifié, donc rémunéré en rapport à sa formation. Leur tarif varie, en fonction du salaire des parents, entre Fr. 5.– et Fr. 70.– par jour. Le tarif maximum est appliqué pour des revenus de couple d'environ Fr 8'000.- par mois. Leurs horaires peuvent être mal adaptés aux heures de travail des parents, surtout si ceux-ci travaillent dans la vente ou les milieux médicaux. Une prolongation éventuelle de la garde est quelques fois facturée par un supplément de Fr. 5.– par quart d'heure.

Un remède: instaurer des conditions cadres favorisant l'établissement et le maintien de crèches d'entreprises, à commencer par un employeur important: l'Administration cantonale!

Les **mamans de jour**, pour peu qu'elles soient formées à cet effet, constituent une alternative. Les 80 mamans de jour recensées dans le Jura touchent un salaire de Fr 5.– de l'heure par enfant gardé. A ce montant s'ajoutent des indemnités pour les repas qui varient selon l'âge de l'enfant. Les tarifs facturés aux parents dépendent du salaire total du ménage. Ils varient entre Fr 0.50 et Fr 5.60 par heure. Exemples: si le salaire net est de Fr 1'300.–, le tarif est de Fr 0.60/heure. Si le salaire net du couple est de Fr 8'501.–, le tarif est de Fr 5.00/heure. Mais si ces chiff-

res paraissent élevés au premier abord, rappelons que deux personnes gagnant chacune Fr 4'000.- à Fr 4'500.- par mois, arrivent pratiquement au tarif maximum du fait du cumul des revenus.

Enfin, certains couples ont la possibilité de pouvoir confier leurs enfants à **des parents ou à des amis**, la garde s'effectuant soit au domicile de l'enfant, soit à celui des gardiens.

La **prise en charge des enfants par le père** demande un changement des mentalités qui discréditent encore l'homme au foyer. Elle requiert également des conditions cadres claires pour que cette activité, qu'elle soit complète ou à temps partiel, ne préjudice pas sa progression professionnelle par la suite.

Les **horaires des écoles primaire et maternelle**, non harmonisés, induisent une multiplication des transports. Les leçons à l'école primaire sont de 45 minutes, à l'école maternelle de 60 minutes, le nombre d'heures variant, de surcroît en fonction de l'âge de l'enfant.

Des contacts sont prévus à ce sujet avec la commission de l'éducation et avec l'association des parents d'élèves.

L'aménagement systématique de **cantines, de «classes» de devoirs surveillés et de lieux d'accueil après la classe** va dans le sens de la présente étude.

Qu'advient-il en cas de **maladie** d'un enfant dont les parents travaillent à l'extérieur? Pour des motifs compréhensibles, les crèches sont fermées aux enfants malades. Un recours aux garde-malades de la Croix-Rouge demeure souvent la seule possibilité.

La contribution financière des familles est de Fr. 10.- par heure. On constate toutefois une pénurie de gardes.

Ici aussi, plus de souplesse dans l'octroi de congé parental est indispensable. Ce qui précède est un constat partiel. La Commission de l'égalité oeuvre à déterminer puis, par son intervention, à favoriser l'introduction de mesures qui facilitent, pour les deux conjoints, la conduite simultanée d'une vie familiale harmonieuse et d'une activité professionnelle épanouissante.

Il est urgent de créer les conditions cadre nécessaires; il est tout aussi urgent de réviser les idées toutes faites: un enfant en contact régulier avec des tiers disposant de la formation adéquate élargit son cercle de références. Il devient plus éveillé, plus rapidement indépendant. Parents et enfant trouvent alors l'épanouissement nécessaire à l'harmonie de la vie familiale.

Membres de la Commission de l'égalité de la République et Canton du Jura

Xavière ROVELLI

Association des femmes libérales-radicales

Jean-Paul BOVÉE

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Anne ROY

Paysannes jurassiennes

Elisabeth MURE DONZÉ

Femmes PME Jura

Sébastien LAPAIRE

Jeunesse socialiste et progressiste

André KOCHER

Union démocratique du centre

Evelyne FLEURY

Centre de liaison des associations féminines

Madeleine POLI

Groupe femmes socialistes

Claire RIAT

Planning familial

Claire JOBIN

Femmes PDC

Marie-Hélène THIES

USJ

Karine MARTI GIGON

Bureau de l'égalité,
Présidente de la commission

But de la Fondation Théodora

Fondation Théodora

Chemin des Mouettes 1
1027 Lonay
CCP 10-61645-5

Depuis 1993, année de sa création dans le canton de Vaud, la Fondation Théodora s'est fixé pour objectif de soulager par le rire la souffrance des enfants hospitalisés. Ainsi, chaque semaine, elle organise et finance le passage à l'hôpital d'artistes professionnels, les docteurs Rêves, dans une soixantaine d'hôpitaux, dans neuf pays.

Lors de sa visite individuelle, le docteur Rêves joue, improvise et oriente son activité vers l'enfant en l'impliquant dans des spectacles dont il est le centre. Le petit patient peut ainsi s'évader quelque peu du cadre hospitalier, retrouver les points de repères de son monde fait de couleurs, de musique, de magie et d'humour. Le docteur Rêves prend également en considération l'environnement familial de l'enfant – parents, frères et sœurs – et suggère sa participation lorsque celle-ci peut s'avérer bénéfique.

Le programme de formation

Afin de poursuivre ses objectifs de développement et de qualité, la Fondation a créé une structure de formation spécifique à ses besoins. Elle en a le contrôle total mais collabore avec des partenaires-formation reconnus et particulièrement appréciés des milieux médicaux. En Suisse, la Source, Ecole romande de soins infir-

miers de la Croix-Rouge suisse est l'institut avec lequel la Fondation Théodora collabore très étroitement. Le module de formation est divisé en deux parties. La première consiste en la sélection et la formation de nouveaux docteurs Rêves et la deuxième concerne la formation continue des artistes nommés et mandatés officiellement par la Fondation.

Le financement de la Fondation

La Fondation Théodora, reconnue d'utilité publique, mandate et rémunère des artistes professionnels dont elle offre les visites aux enfants hospitalisés. Son financement est assuré par des mécènes, des sponsors et des dons privés. La Fondation ne perçoit aucune subvention des hôpitaux ou de l'Etat. Tous ses frais administratifs sont pris en charge par quelques partenaires privés, au nombre desquels on compte principalement l'UBS. Les comptes de la Fondation sont contrôlés annuellement par la fiduciaire PriceWaterhouse Coopers PwC, Lausanne.



Les enfants victimes de la violence conjugale

Groupe coordination violence



Halte à la violence!

Depuis l'année passée, un groupe de coordination violence, mandaté par le Gouvernement, existe dans le Jura. Constitué de professionnel-le-s issus-e-s des milieux sociaux, médicaux et judiciaires, ce groupe travaille à une meilleure coordination des intervenant-e-s s'occupant de violence conjugale et familiale.

Ces tâches s'accompagnent d'une recherche d'informations sur ce qui se fait déjà dans d'autres cantons afin de ne pas mener une réflexion «à double» et en essayant de se calquer sur des modèles qui ont déjà fait leurs preuves. Les études statistiques

montrent qu'en Suisse, une femme sur 5 est victime de violence physique dans son couple au cours de sa vie. Les chiffres montent même à une femme sur trois si on y inclut la violence psychologique.

Notre canton n'est malheureusement pas épargné par les phénomènes de violence au sein de la famille. Force est de constater que les enfants sont victimes eux aussi de la violence entre les parents ! Certains peuvent être battus par la personne violente. Dans d'autres cas, la victime (personne violentée) peut aussi à son tour avoir un comportement brutal

envers l'enfant. Pour la plupart, en étant tout simplement témoin de la violence au sein du couple, les enfants subissent en silence et vivent dans un climat de peur et d'insécurité. En grandissant dans un environnement violent, les enfants risquent d'en faire leur «norme», ce qui ne sera pas sans conséquence sur leur devenir d'adulte.

Conscient de ces problèmes, le groupe de coordination violence travaille à la mise en œuvre d'une série de mesures destinées à faire diminuer la violence conjugale et familiale. Parmi celles-ci, citons l'information aux professionnel-le-s, à la population, la formation des intervenant-e-s, la coordination et la recherche de moyens de prévention et de prise en charge.

Les membres:

M. Jean-Marc VEYA

Chef du Service de l'Action sociale

Mme Laurence BOILLAT

Cheffe de la police de sûreté

Mme Christelle MOIRANDAT

Assistante sociale au SSR Ajoie

Mme Corinne HECHE

Assistante sociale à l'HRP

Dr Vincent MORARD

Médecin

Mme Françoise COLLARIN

Représentante du Conseil de la famille

Mme Karine MARTI GIGON

Cheffe du Bureau de l'Égalité et Présidente du groupe.

Bibliothèque du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes

Nous vous rappelons que vous pouvez emprunter gratuitement des livres à notre bibliothèque. Ci-dessous, une sélection par domaine des livres traitant des sujets de:

La petite enfance

La famille

La conciliation vie familiale et vie professionnelle

Vous trouverez tous les ouvrages de
notre bibliothèque dans le catalogue
virtuel des bibliothèques jurassiennes
sur le site www.jura.ch/biblio

Cette liste peut également être consultée sur notre site Internet: www.jura.ch/egalite

Cote	Titre	Edition	Auteur	Année
21	Education pré-scolaire			
21-9	Crèches, garderies et jardins d'enfants	Service de la recherche sociologique, Genève	Pierre-Yves Troutot Juanita Trojer Muriel Pecorini	1989
21-10	Les lieux d'accueil pour la petite enfance dans le canton du Jura	Travail présenté à l'École d'Études Sociales et Pédagogiques, École d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance, Lausanne	Véronique Saucy	1989
21-11	Crèche d'entreprise Une réalité demain	Victor Chevalier Imprimerie genevoise	Plusieurs auteurs	1989
21-13	Accueil de la petite enfance Une enquête régionale	Editions EESP *	Plusieurs auteurs	1992
21-14	Un document de réflexion «Qualité des services pour les jeunes enfants»	Commission des Communautés Européennes	Irène Balageur Juan Mestres Helen Penn	1990
21-15	Qualité des services d'accueil pour enfants	Commission des Communautés Européennes	Rapport d'un séminaire technique organisé par le Réseau des modes de garde d'enfants de la Communauté européenne	1990
21-16	Quels équipements et quels coûts sont-ils consentis à la petite enfance ?	Étude comparative entre 4 communes suisses: Genève, Lausanne, Berne, Zurich	Monique Skrivan	1992
21-17	Structures d'accueil pour les enfants 1ère partie: Faits et recommandations	Rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines		1992
21-18	Structures d'accueil pour les enfants 2ème partie: Arrière-plans	Rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines		1992
21-19	Qui ? Comment ? Où ? Un guide des structures d'accueil pour les enfants	Commission fédérale pour les questions féminines		1993
21-21	38.5° le matin Enfants malades dans les crèches et solutions de garde	Bureau de l'Égalité des droits entre hommes et femmes		1993
21-23	La garde des enfants une histoire de femmes	L'Harmattan, Paris	Françoise Bloch Monique Buisson	1998
21-24	Petite enfance en Suisse romande	Réalités sociales, Lausanne	Plusieurs auteurs	1995
30	Économie (généralités)			
30-66	Femmes et travail	Réalités sociales, Lausanne	Travaux réunis par Béatrice Despland	1991
30-78a	Construire l'égalité Femmes et hommes dans l'entreprise	Éditeur Georg	Viviane Gonik Laura Cardia-Vonèche Benoît Bastard Malik von Allmen	1998

Bibliothèque du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes

Cote	Titre	Édition	Auteur	Année
37 Travail-famille				
37-4	Les femmes, le travail et la famille	Éditions Rivage, Paris	Louise A. Tilly Joan W. Scott 1987	1987
37-14	Recensement fédéral de la population 1990. Production et reproduction: la femme entre conjoint, enfants et activité professionnelle	OFS	OFS	1990
37-15	Les femmes qui travaillent sont-elles coupables?	Albin Michel	Sylviane Giampino	2000
37-16	Rapport sur les recherches existant dans l'Union européenne. Conciliation de la vie professionnelle et familiale pour les hommes et les femmes et qualité des services de soins	Commission européenne		1999
40 Famille				
40-11	La politique familiale en Suisse	Groupe de travail «Rapport sur la famille»	Office fédéral des assurances sociales	1982
40-27	Les stratégies éducatives des familles Milieu social, dynamique familiale et éducation des pré-adolescents	Delachaux et Niestlé	Plusieurs auteurs	1991
40-28	Préoccupations en matière de politique familiale dans le canton de Vaud: Des familles expérimentent leurs difficultés et attentes dans différents domaines de la vie quotidienne	Université de Lausanne	Sylvie Guéniat Murielle Brun-Morard	1992
40-29	Dessine-moi une famille	Fayard *	Christiane Collange	1992
40-30	Nouvelle famille-une chance Beaux-parents et beaux-enfants	pro jeunesse Jeunesse, famille et société	pro jeunesse Jeunesse, famille et société	1988
40-34	Familles	Recherches féministes, Université de Laval, Québec	Plusieurs auteurs	1994
40-37	Bienveillances mieux traiter familles et professionnels	Éditions Fleurus psycho-pédagogie	Plusieurs auteurs	2000
40-38	Maltraitements institutionnelles Accueillir et soigner les enfants sans les maltraiter	Éditions Fleurus psycho-pédagogie	Plusieurs auteurs	1998
42 Enfants				
42-4	Autrement Objectif bébé Une nouvelle science: la bébologie	Autrement, Paris	Plusieurs auteurs	1992
42-9	Le coût de l'enfant en Suisse Analyse des échelles d'équivalence des revenus	Université de Fribourg	Joseph Deiss Marie-Luce Guillaume Ambros Luethi	1987
42-9A	Le coût de l'enfant en Suisse Analyse des échelles d'équivalence des revenus	Université de Fribourg	Joseph Deiss Marie-Luce Guillaume Ambros Luethi	1988
42-10	Rapport consolidé «Garde des enfants et égalité des chances»	Commission des communautés européennes	Peter Moss	1988
42-15	Les fils d'Oréste ou la question du père	Flammarion	Christiane Olivier	1994
42-16	L'enfant, une affaire d'état	Pro Jeunesse, dans une revue romande trimestrielle «La Petite Enfance»	Plusieurs auteurs	1995
42-17	Rapport du Conseil fédéral: Enfance maltraitée en Suisse			1995
94 Bénévolat				
94-05	Bénévolat. Modes d'emploi Chapitre: Bénévolat et structures d'accueil pour la petite enfance	Réalités sociales	Claude Bovay Jean-Pierre Tabin Roland J. Campiche	1994

Adresses utiles

DISTRICT DE DELÉMONT

Crèche-garderie «Les Patachous»
Rue de l'Abbe-Monnin 13
2854 Bassecourt
Tél. 032 426 15 26

Halte-garderie «Barbouille»
Impasse de la Cure 4
2822 Courroux
Tél. 032 422 77 16

**«CADDE»
Crèches à domicile**
Delémont et ses environs
Route de Rossemaison 14
2800 Delémont
Tél. 032 422 49 14

Halte-garderie bénévole «Croqu'Lune»
Ancienne école enfantine
2854 Bassecourt
Tél. 032 426 66 65

Crèche-garderie «La Court'Echelle»
Rue des Condemnes 15
2852 Courtételle
Tél. 032 423 33 30

**La Gar'Onze - Unité d'accueil
pour écoliers (UAPE)**
Avenue de la Gare 11
2800 Delémont
Tél. 032 422 24 19

Halte-garderie «Les Nitious»
Maison des Œuvres
2856 Boécourt
Tél. 032 426 48 25

Halte-garderie «Petit Poucet»
Salle polyvalente communale
2852 Courtételle
Tél. 032 424 43 43

Baby-sitting Croix-Rouge
Section Croix-Rouge Delémont
Ruelle de l'Ecluse 4
2800 Delémont
Tél. 032 422 85 43

Halte-garderie «Les petits Pois»
Ancienne école, salle communale
2825 Courchapoix

Halte-garderie «Bout-chou»
Rue des Ruisseaux 2
2801 Develier
Tél. 032 423 18 84

Crèche-garderie «La Ludovine»
Place de l'Eglise 2
2800 Delémont
Tél. 032 422 72 21

Crèche-garderie «Arc-en-ciel»
Chemin des Ecoliers 4
2830 Courrendlin
Tél. / Fax 032 435 13 30

Ecole prématernelle «Les Bout'choux»
Rue Pierre-Péquignat 5
2800 Delémont
Tél. 032 423 39 61
Natd 079 471 14 04

Halte-garderie «Les Trois Pommes»
L'Orangerie
2800 Delémont

Garderie «Les Titous»
Rue du 23-Juin 33
2822 Courroux
Tél. 032 422 60 83

Crèche-garderie «Croqu'Lune»
Route de Courroux 5
2824 Vicques
Tél. 032 435 11 66

**Centre de puériculture du district
de Delémont et environs**
Avenue de la Gare 11
2800 Delémont
Tél. 032 422 55 34
ou 032 422 55 32

DISTRICT DE PORRENTRU

Crèche-garderie «Les P'tits Musclés»
Route de Courgenay 18
2942 Alle
Tél. 032 471 27 38

Crèche-garderie «Scoubidou»
Le Bourg 33
2950 Courgenay
Tél. 032 471 21 22

Ecole prématernelle «La Farandole»
Rue de l'Eglise 13
2900 Porrentruy
Tél. 032 466 60 61

Halte-garderie «Bambi»
Route de Courgenay 24
2942 Alle
Tél. 032 471 29 64

Garderie «Les Lutins»
Rue des Tilleuls 5
2900 Porrentruy
Tél. 032 466 13 12

**Baby-sitting Croix-Rouge
Section d'Ajoie et du Clos-du-Doubs**
Rue Thurmann 10d
2900 Porrentruy
Tél. 032 466 63 29

Garderie «Tom Pouce»
Ecole enfantine
2926 Boncourt
Tél. 032 475 61 10

Halte-garderie «La Bande à Lulu»
Bâtiment scolaire
2946 Miécourt
Tél. 032 462 26 73

Halte-garderie «Les Chatons»
Bâtiment scolaire
2902 Fontenais
Tél. 032 466 19 02

Garde d'enfant malade
Ecole enfantine
2904 Bressaucourt
Tél. 032 466 46 67 (privé)

Crèche-garderie «Aux Chaudoudoux»
Pré Tavanne 18
2903 Porrentruy
Tél. 032 466 21 31

Halte-garderie «Les Sept Nains»
Ecole ménagère
2882 Saint-Ursanne
Tél. 032 461 37 23

Garderie «Les Pitchounes»
Coin des Moulins 58
2906 Chevenez
Tél. 032 476 60 20

CADDA, Crèche à domicile d'Ajoie
Rue Pierre-Péquignat 22
2903 Porrentruy
Tél. 032 466 12 11

Centre de puériculture
Rue Pierre-Péquignat 22
2900 Porrentruy
Tél. 032 465 11 30

Adresses utiles

DISTRICT DES FRANCHES-MONTAGNES

Crèche-garderie «Arc-en-ciel»
Chemin Franquemont 3
2350 Saignelégier
Tél. 032 951 25 95

Halte-garderie «Les Lutins»
Mme Florence Pires
Fin sur la Velle 15i
2353 Les Pommerats

Baby-sitting Croix-Rouge
Bel-Air 7
2350 Saignelégier
Tél. 032 951 11 48

Halte-garderie «Les Tchiannis»
Sophie Guenot
2338 Les Emibois
Tél. 032 951 20 70

Crèche-garderie «Le Jardin Fleuri»
Rue de la Rauracie 20
2340 Le Noirmont
Tél. 032 953 19 16

Halte-garderie «Les Petits Mômes»
Ecole Primaire
2340 Le Noirmont

Centre de puériculture des Franches-Montagnes
Rue de la Côte 1A
2340 Le Noirmont
Tél. 032 953 17 66

SUR L'ENSEMBLE DU CANTON ET HORS CANTON

Service de l'action sociale
Faubourg des Capucins 20
2800 Delémont
Tél. 032 420 51 40

Pro Infirmis Jura
Rue des Moulins 12
2800 Delémont
Tél. 032 421 98 50

Institut Saint-Germain
Creux de la Terre 1
2800 Delémont
Tél. 032 422 55 43

Fondation Théodora
Centre du Bief
Chemin des Mouettes
1027 Lonay
Tél. 021 811 51 91

Foyer Pérène
Centre jurassien pédagogique curative et d'éducation spécialisée
Chemin du Palastre 18
2800 Delémont
Tél. 032 422 13 16

A.E.M.O Action éducation en Milieu Ouvert
Fondation Saint-Germain
Creux de la Terre 1
2800 Delémont
Tél. 032 423 33 88

Point Rencontre Fondation Saint-Germain
Creux de la Terre 1
2800 Delémont
Tél. 032 423 22 88

Association jurassienne de parents d'handicapés physiques et mentaux
CP 530
2800 Delémont
Tél. 032 422 56 09

SEI Service éducatif itinérant
Place de la Foire 8
2800 Delémont
Tél. 032 422 68 28

Tribunal des Mineurs du Jura
2900 Porrentruy
E-mail: secr.tmi@jura.ch
Tél. 032 465 33 50

Mouvement populaire des familles
par Mme Andrée Cuenin-Mertenat
Rue des Champois 17
2800 Delémont
Tél. 032 422 14 63

Fédération cantonale des associations de parents d'élèves
CP 400
2800 Delémont 1

Association jurassienne «Famille 2000»
Prévention - éducation - médiation
CP 2003
2800 Delémont
Tél. 032 422 66 44

LLL - Ligue La Lèche
Groupe allaitement
Geneviève Sallin Schaffter
Cras de la Velle 3
2824 Vicques
Tél. 032 435 67 10

SOS Relève
Secrétariat de la ligue jurassienne en faveur des personnes IMC
Rue des Moulins 12
2800 Delémont
Tél. 032 422 66 55

Association cantonale des lieux d'accueil jurassiens de l'enfance
Case postale
2800 Delémont
Tél. 032 426 13 26

Service de consultation conjugale et familiale de l'église catholique
Rue Thurmann 6
2900 Porrentruy
Tél. 032 422 54 29

Service de consultation conjugale et familiale de l'église catholique
Rue de la Gruère 6
2350 Saignelégier
Tél. 032 422 54 29

Ludothèque
Rue des Granges 8
2800 Delémont
Tél. 032 422 96 21

Service de consultation conjugale et familiale de l'église catholique
Rue de Tramelan 10
2710 Tavannes
Tél. 032 422 54 29

Service de consultation conjugale et familiale de l'église catholique
Bellevoie 8
2800 Delémont
Tél. 032 422 54 29

Ludothèque
Case postale
2824 Vicques

Ludothèque
Hôtel Dieu
Grand Rue 5
2900 Porrentruy
Tél. 032 466 14 28

Ludothèque des Franches-Montagnes
2350 Saignelégier

Ludothèque
2854 Bassecourt
Tél. 032 426 53 33

Liste des sites internet utiles

www.jura.ch/egalite

Site du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes de la République et Canton du Jura

www.profilia.ch

Site pour trouver une jeune fille au pair (garde d'enfants)

www.equality.ch

Site de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité

www.equality-office.ch

Site du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

www.disno.ch

Site de l'Association suisse pour la prévention, la détection, le traitement de la violence et des abus sexuels envers les enfants

www.147.ch

Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes

www.guidesocial.ch

Guide social romand

www.theodora.org

Des clowns pour nos enfants hospitalisés - La Fondation est active dans 28 hôpitaux en Suisse.

www.orientation.ch

L'orientation scolaire et professionnelle suisse

www.fairplay-at-home.ch

www.frauenkommission.ch

Site de la Commission fédérale pour les questions féminines

www.LaFamily.ch

Le guide familial et pratique de votre région

www.jura.ch/educ/

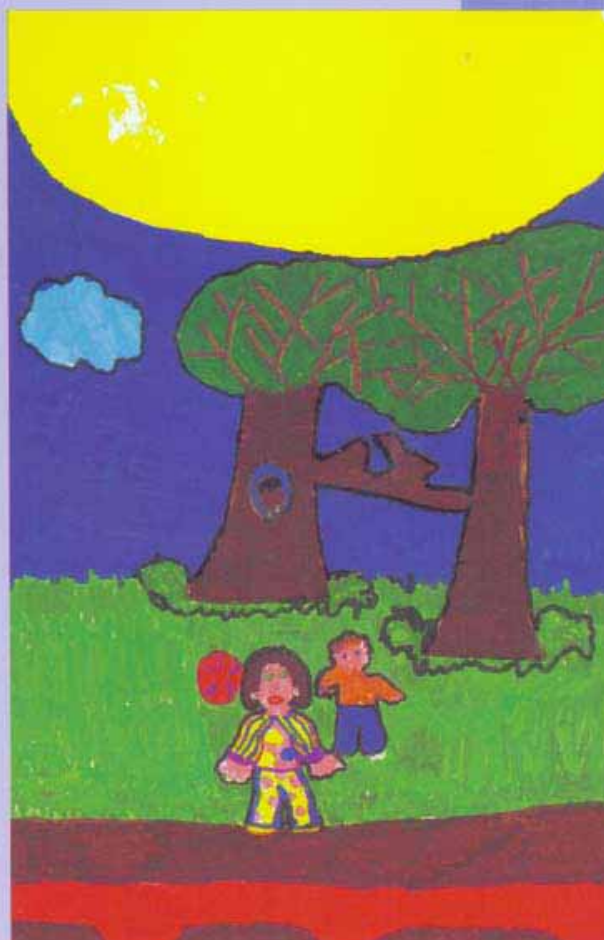
Site de l'éducation jurassienne

www.jura.ch/biblio

Catalogue virtuel des bibliothèques jurassiennes

www.ciao.ch

Adresses utiles pour les jeunes



Dessin de Marie, classe de Mme Florence Lachat

P.P
2800 Delémont 1

Annoncer les rectifications d'adresses

Conception et impression : Imprimerie du Démocrate SA, Delémont

Oui, je désire recevoir gratuitement
les prochains bulletins

d'égal à égale!

Nom:

Prénom:

Rue:

NP:

Localité:

Signature:

Alfranchir
s.v.p.

**Bureau de l'égalité
entre femmes et hommes**

Rue des Moulins 19
2800 Delémont